



Message de SM le Roi, Amir Al-Mouminine, aux participants au Colloque sur le thème "Les règles de la Fatwa dans le contexte africain"

Il appartient aux oulémas africains chargés d'émettre des fatwas de développer plus de compétences et d'engager des échanges notamment autour de la jurisprudence de la réalité

Pages 2-3

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9965

Lundi 10 Juillet 2023

Félicitations Royales pour un exploit magistral

Méritoire

Les Olympiques aux JO en Champions de Tout un Continent



Pages 23-24

Message de SM le Roi, Amir Al-Mouminine, aux participants au Colloque sur le thème "Les règles de la Fatwa dans le contexte africain"

Il appartient aux oulémas africains chargés d'émettre des fatwas de développer plus de compétences et d'engager des échanges notamment autour de la jurisprudence de la réalité



Notre premier souci, en créant la Fondation Mohammed VI des Oulémas africains, est qu'elle serve de réceptacle au patrimoine qui s'est richement forgé au fil des siècles

SM Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, que Dieu L'assiste, a adressé, samedi, un message aux participants au Colloque organisé, du 08 au 10 juillet à Marrakech, par la Fondation Mohammed VI des oulémas africains sur le thème "Les règles de la Fatwa dans le contexte africain".

Voici le texte intégral du message Royal, dont lecture a été donnée par le ministre des Habous et des Affaires islamiques, M. Ahmed Toufiq.

"Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Eminences,

Mesdames, Messieurs

C'est pour Nous un réel motif de fierté d'adresser ce message à votre assemblée réunie en ce jour pour débattre de la place de la Fatwa dans les dispositions de la Charia et de son rôle dans l'élaboration de réponses aux probléma-

tiques nouvelles. Ce sujet Nous tient à cœur depuis que Nous est échu la responsabilité de prémunir le dogme religieux des extrémismes, des idéologies de l'enfermement et des doctrines clivantes.

Nous sommes d'autant plus serein que ces assises se tiennent à l'initiative de la Fondation Mohammed VI des oulémas africains. De fait, cette institution, créée sous Notre impulsion, a consacré ses huit ans d'existence à la réalisation des objectifs que Nous lui avons assignés au départ et qui consistent essentiellement à mutualiser et à coordonner les efforts conjoints des oulémas du Maroc et de leurs homologues des pays africains musulmans pour faire rayonner et asseoir solidement les valeurs de l'Islam tolérant. Sa mission est de veiller également par des initiatives propres à ce que le sens de la modération, l'esprit de conciliation et la propension à l'Ijtihad (effort d'interprétation en matière religieuse) soient les catalyseurs de toute réforme visant à consolider les bases du développement, à l'échelle de tout le continent africain ou à l'intérieur de l'un quelconque de ses pays.

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, Notre premier souci, en créant la Fondation Mohammed VI des oulémas africains, est qu'elle serve de réceptacle au patrimoine qui s'est richement forgé au fil des siècles et que des générations successives d'ancêtres vertueux nous ont légué par l'établissement de liens solides et multidimensionnels entre le Royaume du Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne.

Ces liens puisent leur essence dans l'intangibilité des valeurs religieuses que le Maroc partage avec les pays africains frères sur le plan de la foi et des rites sunnites qui ont la caractéristique majeure de prôner la modération. Ces principes immuables prennent source dans les codes de conduite institués par les ordres soufis et dans les fondements des sciences de la Charia (Loi islamique), rapportés jusqu'à nous à travers des lignées successives de cheikhs dignes de foi. De fait, notre pensée religieuse met au même niveau codes de conduite et sciences de la Charia.

Le Maroc est lié aux Machyakhkas (magistères) des confréries soufies d'Afrique par des siècles d'échanges et d'interactions. À l'époque actuelle, et conscient de l'émergence de défis nouveaux induits par les différentes évolutions sociales et culturelles auxquelles il est impératif d'appliquer les dispositions de la Charia, Nous avons réussi, par la grâce de Dieu, à répondre à une nécessité impérieuse, celle de mettre en place un cadre institutionnel permettant aux oulémas, aux fquihis et aux muftis d'échanger autour de ces nouveautés.

Les oulémas sont depuis toujours investis d'une noble mission qui gagne aujourd'hui en sensibilité et en complexité. Comptables devant Dieu de l'accomplissement de cette responsabilité titanique, ces érudits le sont aussi devant leurs coreligionnaires qui voient en eux la référence digne de foi ayant la charge de transmettre fidèlement le Message de Dieu, de considérer judicieusement les si-

tuations et les affaires de la vie courante à l'aune des finalités de la religion.

Dans l'exercice de leur sacerdoce, les oulémas sont guidés par un principe directeur qui nous est parvenu à travers un hadith de Notre Auguste Aïeul, paix et prière sur lui, où il est dit : "Cette science (religieuse) est portée à chaque génération par ses membres les plus fiables et les plus vertueux, ceux-là mêmes qui veillent à la préserver contre les mystifications des zélotes, les allégations mensongères des imposteurs et les interprétations des incultes". Aujourd'hui, ces trois catégories existent bel et bien et comptent paradoxalement au nombre de ceux qui statuent sur les questions religieuses.

Par conséquent, les oulémas sont tenus d'avoir une présence bénéfique dans la vie des gens en les initiant aux vertus de la modération et du juste milieu et en s'opposant aux obscurantistes et aux extrémistes de tout poil qui s'évertuent à abuser les âmes candides. Le devoir des érudits est d'autant plus impérieux que ces déviants prêtent à la plupart de leurs réflexions sur la religion le tour fallacieux de Fatwas, alertés que celles-ci relèvent de la chose sacrée dans l'entendement commun.

Compte tenu de cet état de choses et soucieux de protéger la religion, Nous avons procédé dans Notre Royaume chrétien à l'institutionnalisation de la pratique de la Fatwa, devenue ainsi une compétence collégiale exercée par le Conseil supérieur des oulémas. C'est, en effet, à cette institution que les demandes de Fatwa sont adressées pour statuer sur les questions de la vie courante nécessitant un avis religieux. En revanche, c'est aux oulémas qu'il incombe individuellement d'initier la communauté au reste des dispositions de la religion qui ne relèvent pas de la Fatwa. Voilà pourquoi chaque pays africain se doit d'attribuer l'exercice de la Fatwa à une institution collégiale composée d'oulémas dignes de foi, modérés et attachés aux principes intangibles et à la doctrine religieuse de leur pays.

Honorables alimates, honorables oulémas,

Votre rencontre bénie autour de la thématique de la Fatwa, devrait s'attacher à promouvoir davantage la notion de conciliation auprès des musulmans d'aujourd'hui, comme le veut la parole du Tout-Puissant : "C'est ainsi que Nous avons fait de vous une communauté du juste milieu". Cette affirmation divine recouvre l'impérieuse nécessité de prévenir l'intégrisme et la division, exhorte vivement les êtres humains à la modération, et les rassure sur le fait que d'éventuelles divergences autour de certaines questions marginales sont dans l'ordre naturel des choses. Elle est également une incitation explicite des oulémas d'Afrique à s'engager avec détermination dans des collaborations et des concertations périodiques pour s'informer des nouvelles variantes de demande et de formulation de Fatwas (avis consultatifs). Elle implique enfin que les auteurs de Fatwa doivent s'attacher à pratiquer l'Ijtihad (effort personnel d'interprétation des textes) afin d'intégrer les comportements culturels locaux au cercle des actes agréés par la Charia (loi islamique), à moins qu'ils ne soient en

contradiction avec les prescriptions formelles (al-ahkam al-qa'iyya).

S'agissant de l'aptitude à mettre les réalités existantes en adéquation avec la norme religieuse, les oulémas de Notre Royaume chrétien constituent à cet égard un exemple à suivre. De fait, en matière de fiqh (la doctrine), ils ont consacré un usage séculaire s'inspirant de ce qui est convenu d'appeler "les pratiques en vigueur" et consistant à tenir compte des meilleures mœurs culturelles de la communauté. En appliquant les mécanismes de l'Ijtihad développés dans le cadre du rite malékite, ils sont parvenus ainsi à émettre des Fatwas qui permettent d'incorporer nombre de coutumes socio-culturelles dans le champ des usages religieusement admissibles, plus particulièrement celles qui sont favorables aux intérêts des croyants ici-bas et qui leur apportent avant tout quiétude et sérénité.

En outre, il appartient aux oulémas africains chargés d'émettre des Fatwas de développer plus de compétences et d'engager des échanges notamment autour de la jurisprudence de la réalité (fiqh al waqi'). Ils sont aussi tenus de consigner les résultats de leurs recherches sur les différents supports électroniques disponibles, dans l'intérêt bien compris de tous et pour une meilleure mise à niveau des auteurs de Fatwas.

Pour une pratique réussie de la Fatwa, il est fait appel à des experts relevant de disciplines autres que les sciences de la Charia : un usage consacré, du reste, dans l'Histoire du fiqh et de la Fatwa dans notre pays.

Mesdames, Messieurs,

L'ordre du jour de votre colloque devra constituer une assise solide pour engager la réflexion sur le thème des règles de la Fatwa dans l'espace africain. De fait, une étude rigoureuse sera nécessaire pour définir le cadre référentiel de la notion de Fatwa, cerner les critères d'éligibilité des muftis et examiner la problématique des divergences doctrinales. Seront également abordés le fléau des fanatismes et l'enjeu de mise en œuvre des avis consultatifs considérés dans leur articulation aux coutumes et les spécificités locales.

Au menu de ce colloque figure également la mise en garde contre la pratique cavalière de la Fatwa de la part de personnes non qualifiées et son corollaire inéluctable : la diffusion d'un discours extrémiste qui promeut l'excommunication et la haine. Pour qu'un tel programme puisse être mené à bien avec l'efficacité requise, il est nécessaire de maîtriser les outils offerts par la société de la communication, notamment les technologies avancées.

À cet égard, Nous vous exhortons à vous inscrire dans une bonne dynamique d'interaction vertueuse lors de vos délibérations autour du thème du colloque. Ce faisant, vous devez déployer des trésors d'inventivité et échanger vos expériences respectives, de manière à ce que, in fine, chaque communauté d'oulémas, dans un pays donné, puisse tirer pleinement profit du savoir dont dispose l'ensemble des oulémas d'Afrique engagés dans cette initiative, les oulémas de chaque pays se réservant le droit de respecter leurs propres spécificités.

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à préciser que votre initiative visant à cerner le champ conceptuel de la Fatwa ne saurait aboutir pleinement que si les alimates sont impliquées dans tous les volets de cette entreprise. Car dans notre religion, la femme et l'homme sont égaux pour ce qui a trait aux prescriptions. En la matière, la Oumma islamique a un bel exemple à sui-



Une étude rigoureuse sera nécessaire pour définir le cadre référentiel de la notion de Fatwa, cerner les critères d'éligibilité des muftis et examiner la problématique des divergences doctrinales

vre en la personne de l'illustre mère des croyants, Aïcha, que Dieu l'agrée, qui a transmis aux musulmans un pan entier des normes religieuses qui encadrent aujourd'hui leur vie.

Se prévalant de ce postulat d'égalité, Notre Royaume confie l'encadrement religieux des citoyens, hommes et femmes, à des alimates et à des morchidates. Dans le même esprit, les femmes jouent un rôle de premier plan dans le travail d'orientation religieuse qui est fait à travers les mass-médias.

Mesdames, Messieurs,

Par la tenue de cette conférence, vous vous inscrivez en totale conformité avec le commandement divin qui exhorte à l'entraide dans l'accomplissement des bonnes œuvres. D'ailleurs, Nous constatons qu'à notre époque, aucun pays ne peut vivre en sécurité qu'à la faveur d'un voisinage paisible, les fermentations de la division ne s'encombrant pas des frontières qu'ils enjambent, à la manière des vents et des tempêtes.

Pour conclure, Nous vous félicitons de tenir cette assemblée placée sous Notre Haut Patronage, pour débattre d'un sujet éminemment important : élever la Fatwa en religion au rang d'action institutionnelle où il n'y a guère de place au fanatisme ni aux passions fourvoyées qui conduisent à l'égarement.

Puisse Dieu guider vos pas et couronner de succès vos travaux.

Wassalamou alaïkoum warahmatoullahi wabarakatouh"



Les oulémas sont tenus d'avoir une présence bénéfique dans la vie des gens en les initiant aux vertus de la modération et du juste milieu et en s'opposant aux obscurantistes et aux extrémistes de tout poil

Passé d'armes acerbe entre Omar Hilale et l'ambassadeur algérien devant les Non-alignés à Bakou

La séance de clôture de la réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés, tenue à Bakou, en Azerbaïdjan, a été marquée par une passe d'armes acerbe entre l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, et son homologue algérien, Amar Bendjama, en présence du ministre des Affaires étrangères de l'Algérie, Ahmed Attaf, qui suivait les échanges dans une salle voisine.

Le représentant permanent algérien a usé à deux reprises de son droit de réponse pour exprimer son étonnement à l'égard du discours du Maroc, prononcé la veille, sous prétexte qu'il s'en est pris à son ministre et arguant que celui-ci n'a pas cité le Maroc nommément, avant de verser dans ses diatribes habituelles sur le Sahara marocain.

Dans sa réponse, l'ambassadeur Hilale a pris la salle à témoin pour rappeler qu'il n'avait à aucun moment prononcé le nom de l'Algérie dans son discours, contrairement au ministre Attaf qui a abordé le Sahara marocain, lequel fait partie intégrale du Royaume, tout en félicitant l'ambassadeur algérien de s'être reconnu dans les insinuations subliminales du Maroc et d'avoir bien reçu ses messages. Il a invoqué ironiquement à cet égard l'adage : "Qui se sent morveux se mouche", qui sied parfaitement à la réaction du diplomate algérien.

M. Hilale a en outre fustigé le terrorisme intellectuel de l'Algérie qui s'arroge le droit de tout dire et tout faire mais s'offusque quand le Maroc répond à ses affabulations, en illustrant ses propos par des exemples concrets et révélateurs : le ministre Attaf peut parler de la Charte des Nations unies et des principes de Bandung mais pas le Maroc, quand il invoque les ar-



ticles des principes de Bandung notamment le 1er sur le respect des objectifs et principes de la Charte des Nations unies, le 2ème sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, le 4ème sur la non-intervention ou non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays, le 7ème relatif à l'abstention de toute agression ou d'employer la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout pays et le 8ème sur le règlement pacifique des différends.

L'Algérie peut se prévaloir des résolutions du Conseil de sécurité, mais elle s'irrite quand le Maroc lui rappelle son rejet de ces mêmes résolutions. L'Algérie a toute la latitude d'appeler à la reprise du processus politique uniquement avec son proxy le «polisario», mais elle refuse cet appel quand le Maroc lui rappelle sa responsabilité première dans ce différend et lui demande

d'obtempérer au Conseil de sécurité, qui la cite cinq fois dans ses dernières résolutions.

L'Algérie peut se vanter d'être l'avocat zélé du droit à l'autodétermination au Sahara marocain, mais devient amok quand le Maroc fait allusion à la revendication de ce principe onusien par les populations kabyles. L'Algérie tente désespérément depuis un demi-siècle de saper l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc mais elle crie à la menace extérieure dès que le Maroc évoque le moindre sujet qu'elle estime attentatoire à sa propre intégrité territoriale.

Réagissant à l'accusation que le Maroc cherche à changer l'appellation géographique du Sahara, l'ambassadeur Hilale a déploré l'ignorance par le représentant algérien de l'histoire du Sahara marocain. Lui rappelant que ces provinces étaient marocaines pendant des siècles jusqu'à l'invasion espagnole en 1884. Leurs populations pré-

taient allégeance au Sultan du Maroc, comme elles le font encore depuis leur retour à la mère patrie. Lui précisant que l'allégeance, consacrée dans l'avis de la Cour internationale de Justice, est un serment de fidélité, de loyauté et d'obéissance de la population envers son souverain, qui remonte à plusieurs siècles en Europe comme au Maroc. Elle continue d'être exprimée comme ce fut le cas, récemment, lors de l'intronisation du Roi Charles II du Royaume-Uni. En outre, l'appellation «espagnole» est survenue bien après en relation avec l'occupant espagnol, y compris lorsque le Maroc a inscrit cette question au Comité de décolonisation de l'ONU en 1963. L'adjectif «occidental» ne lui a été accolé que bien plus tard. Le diplomate a rappelé à son homologue algérien, qu'il n'y a pas de «sahara occidental» mais uniquement le «Sahara marocain», comme il était appelé avant sa colonisation, et il gardera cette appellation géographique originelle jusqu'à la fin des temps. Et de le mettre en garde qu'à chaque fois qu'il évoquera le «sahara occidental», il doit s'attendre à la réaction énergique et immédiate du Maroc.

M. Hilale conclut en apostrophant l'ambassadeur algérien : «Pour tous les Marocains, la question du Sahara marocain est une cause. Pour vous, c'est un agenda d'adversité, d'hostilité, de déstabilisation non seulement du Maroc mais de tout le Maghreb». Aussi, «il est temps que l'Algérie se rende à l'évidence du fiasco de son projet polissarien, qui est un échec politique, humanitaire et socio-économique avec les conséquences de son coût financier pour son propre pays, et géopolitique avec la prise en otage de la construction du Grand Maghreb Arabe depuis trois décennies».

L'arrêt du tribunal de Tarascon

Une énième défaite du "polisario" et de ses mandataires en Europe

L'arrêt du tribunal de Tarascon condamnant la Confédération Paysanne, une organisation syndicale française impliquée dans le harcèlement judiciaire de l'accord agricole entre le Maroc et l'Union européenne (UE), constitue une énième défaite du "polisario" et de ses mandataires en Europe, écrit le Centre pour les politiques publiques internationales (CMJP), un éminent think tank basé à Belgrade.

"Prenant en compte tous les faits pertinents et les arguments valables, le tribunal de Tarascon a débouté la Confédération Paysanne, le 14 juin, ce qui constitue la dernière défaite du +polisario+ et de ses mandataires en Europe", fait remarquer le centre de réflexion, dans un article intitulé "L'utilisation abusive des systèmes judiciaires étrangers de la part des mouvements séparatistes: une étude du cas du Maroc".

Dans cette analyse, le think tank serbe relève que "ce nouveau jugement, rendu cette fois par un tribunal français, ne fait que confirmer la réalité de la situation et consolider la position du Maroc", passant en revue les manœuvres vaines et répétées du "polisario" et de ses relais "dans les salles d'audience des autorités judiciaires britanniques, françaises et autres", dans le but de contrarier la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud ainsi que son droit de valoriser les ressources naturelles qui s'y trouvent.

De plus, explique le think tank, ce jugement "confirme une fois de plus la légitimité de l'action du Royaume dans ses provinces du Sud, ainsi que la conformité de l'exploitation des ressources naturelles avec le droit international".

Cette dernière tentative de saper la coopération franco-marocaine montre que le "polisario" n'a pas tiré les leçons des actions en

justice précédentes ou au moins accepté de respecter les normes et principes juridiques internationalement établis régissant la coopération interétatique, fait remarquer l'article.

Commentant le revers infligé, quelques semaines plus tôt, par la Haute Cour de Londres aux soutiens du "polisario" au Royaume-Uni, le CMJP estime que la jurisprudence anglo-saxonne a créé un précédent "en sapant la légitimité autoproclamée du +polisario+", en "consacrant la légitimité de l'action du Royaume au Sahara" et enfin "en affirmant la conformité des accords entre le Maroc et le Royaume-Uni avec le droit international".

"D'une certaine manière, ce jugement a ramené le +polisario+ à sa dimension réelle", fait valoir le think tank, jugeant que la mise en évidence des décisions de la jurisprudence anglo-saxonne ainsi que celles d'autres systèmes judiciaires

en Europe, "sera sans aucun doute un argument de poids à utiliser à l'avenir pour contrer les manœuvres judiciaires séparatistes, que ce soit dans le cas du Maroc ou de tout autre pays".

Le centre, qui regroupe des professeurs, des analystes et des experts politiques, des journalistes et des étudiants de différentes facultés de sciences sociales, revient également sur les dénominateurs communs entre le Maroc et la Serbie, ainsi que la coopération économique et culturelle entre les deux pays, liés par un passé cordial et amical, et un partenariat de plus en plus étroit.

L'article évoque également le soutien ferme du Maroc à la Serbie dans la défense de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. "Depuis le début, ce pays s'est tenu fermement et par principe aux côtés de Belgrade lorsqu'il était question de défendre sa souveraineté et son intégrité territo-

riales. Les représentants de l'Etat de ce pays l'ont clairement exprimé lors des différents votes au sein de tous les organes, forums et organisations internationaux pertinents", souligne l'article.

Cette position a également été confirmée lors de la dernière visite officielle à Rabat du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Nikola Selakovic, au début du mois de mai 2021, rappelle le think tank, notant que M. Selakovic avait souligné à l'occasion, le soutien clair de Belgrade à l'initiative marocaine d'autonomie, en tant que seule solution réaliste et crédible au différend autour du Sahara.

Le Centre pour les politiques publiques internationales a pour vocation d'améliorer la coopération internationale et interculturelle dans les domaines de la politique étrangère, de la diplomatie, de l'économie, de la culture, de l'éducation et du développement durable.

Les parlementaires africains réitèrent à Rabat leur respect de la souveraineté des pays africains et de leur intégrité territoriale



Les présidents des commissions des Affaires étrangères des parlements africains ont réitéré, vendredi à Rabat, leur respect de la souveraineté des pays africains et de leur intégrité territoriale, et ce en clôture du colloque parlementaire africain sur "la coopération parlementaire africaine face aux défis lancinants".

Dans une déclaration finale à l'issue de ce colloque, ils ont aussi exprimé leur attachement infaillible

aux valeurs de démocratie et du pluralisme, soulignant le rôle important des parlements africains en faveur de la promotion du développement durable dans tout le continent.

Ils ont, à ce propos, appelé les parlements africains à "assumer pleinement leur responsabilité en tant que mécanismes de communication et de concertation à même d'unifier les peuples d'Afrique", estimant que "l'action commune des gouvernements ne suffit pas à elle seule pour prémunir le

continent contre la fragilité sécuritaire".

Les présidents des commissions des Affaires étrangères aux parlements africains ont également exprimé leur volonté à rester toujours mobilisés en faveur de la consolidation de l'action parlementaire africaine commune, saluant la Chambre des représentants pour son organisation de cet événement important.

Outre les présidents des commissions des Affaires étrangères des parlements africains, ce colloque de deux jours a mis en présence des experts et des chercheurs avec au menu de la discussion trois principaux sujets, à savoir "la contribution parlementaire en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique", "les défis en matière de sécurité alimentaire en Afrique" et "le rôle des commissions des Affaires étrangères dans la consolidation de la coopération panafricaine".

Le colloque s'inscrit dans le cadre de la diplomatie parlementaire ainsi que de l'engagement du Maroc sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI en faveur de la promotion de la coopération et de la solidarité en Afrique.

Cérémonie de sortie des nouvelles promotions d'officiers de l'Académie Royale militaire de Meknès

Sur Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales, le Général de Division, Inspecteur Général des FAR et Commandant la Zone Sud, a présidé, vendredi à l'Académie Royale militaire (ARM) à Meknès, la cérémonie de sortie de la 97^e promotion du Cycle normal des officiers et de la 16^e promotion du Cycle spécial.

A cette occasion, le Général de Division, Directeur de l'ARM, a présenté le bilan annuel des activités de l'ARM, avant de proclamer les résultats obtenus par les Elèves-officiers, indique un communiqué de l'Etat-Major général des FAR.

Par la suite, l'Inspecteur Général des FAR a procédé à la remise des prix aux meilleurs Elèves nationaux et étrangers des différentes promotions, et du Diplôme des Etudes Universitaires et Militaires (DEUM) à la promotion sortante et a assisté

à la cérémonie traditionnelle de remise des flambeaux et du drapeau de l'ARM à la promotion de troisième année, relève le communiqué. Conformément aux Hautes Orientations Royales, cette année a été marquée par la sortie de la première promotion des Officiers féminins issus de l'ARM. Ces lauréates ont suivi leur formation pendant quatre ans au sein de la 97^e promotion et serviront désormais dans les différents Armes et Services des FAR au même titre que leurs homologues masculins, précise la même source. La 97^e promotion des Elèves-officiers de l'ARM compte dans ses rangs plusieurs stagiaires étrangers des républiques du Burkina Faso, du Bénin, du Cameroun, de la Centrafrique, du Congo, de la République Démocratique du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de Guinée Conakry, de Guinée Equatoriale, du Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Togo.

"La tolérance, la paix et les valeurs de la coexistence commune" au centre d'une conférence à Tétouan

Une conférence nationale sur "La tolérance, la paix et les valeurs de la coexistence commune" a été organisée, vendredi à Tétouan, en présence de personnalités politiques, culturelles et académiques. Les intervenants à cet événement, organisé par la commune de Tétouan et l'Université Abdelmalek Essaâdi (UAE), en partenariat avec l'Association Essaouira-Mogador, le Centre d'études et de recherches sur le droit hébraïque au Maroc, la Chaire du droit hébraïque au Maroc, et avec le soutien de la province de Tétouan, sous le thème "Tétouan, un modèle de métissage et de fusion des religions monothéistes", ont souligné que le Maroc donne l'exemple à l'échelle mondiale en tant que pays de coexistence, de paix et de cohabitation des cultures et des religions.

Ils ont affirmé que le Maroc, sous la conduite clairvoyante de SM le Roi Mohammed VI, œuvre à préserver les valeurs authentiques du Royaume et à assurer leur transmission entre générations. Le Conseiller de Sa Majesté le Roi et Président fondateur de l'Association Essaouira-Mogador, André Azoulay, a affirmé que le Maroc est riche et distingué, non seulement par son patrimoine civilisationnel et culturel, mais aussi en raison de la cohésion entre les différentes composantes de la société et la multiplicité de ses affluents culturels, qui constituent une composante collective unique.

Dans une déclaration à la presse, M. Azoulay a souligné que les valeurs et les

principes portés par tous les Marocains, quelles que soient leurs croyances et leurs identités culturelles et linguistiques, sont partagés par toutes les générations, saluant le travail réalisé par les établissements d'enseignement, à tous les niveaux, pour préserver le patrimoine commun et conserver les valeurs marocaines authentiques dans la conscience des Marocains. Il a relevé que le Maroc, pays de sécurité, de paix, de coexistence, de tolérance et de cohésion sociale, est un phare de stabilité dans un monde qui vit au rythme de l'exclusion sociale, de la discrimination et des conflits ethniques, précisant que le Royaume se caractérise par des spécificités uniques forgées pendant des siècles au cours desquels les valeurs de fraternité et de respect ont prévalu entre les différentes composantes de la société (amazighe, juive, arabe et andalouse) qui ont enrichi la civilisation marocaine.

Pour sa part, le président de l'UAE, Bouchta El Mounni, a mis l'accent sur la richesse de l'héritage du Maroc en matière de coexistence, de tolérance et de vivre-ensemble, rappelant que les Rois et les Sultans marocains tenaient à préserver l'identité nationale avec ses différents affluents.

De son côté, le président de la commune de Tétouan, Mustapha El Bakkouri, a fait savoir que cette conférence s'inscrit dans le prolongement de la rencontre intellectuelle tenue en février dernier, au cours de laquelle plusieurs conventions de partenariat ont été signées, afin de faire de Tétouan une ville des Lumières, de dialogue et de pluralisme,

et de contribuer à la diffusion et à la consolidation des valeurs de coexistence, de tolérance et de paix. Il a noté que le partenariat avec l'UAE vise à bénéficier de son expérience et son savoir, en vue de consolider les valeurs de tolérance, de coexistence et de paix, et de renforcer la résilience des générations montantes contre l'extrémisme, le fanatisme et l'isolement intellectuel.

Quant au président fondateur du Centre d'études et de recherches sur le droit hébraïque au Maroc, Abdellah Ouzitane, il a assuré que ce Forum reflète les atouts du Maroc, un pays uni par des valeurs communes profondes et authentiques, léguées par les ancêtres et auxquelles s'attachent les générations montantes dans un monde qui vit au rythme des conflits et des divergences.

M. Ouzitane a souligné que l'identité singulière du Maroc n'est pas seulement un héritage moral et culturel, mais est inscrite dans la législation nationale, y compris la Constitution, qui considère que les différents affluents culturels et linguistiques constituent une richesse nationale, un des piliers de la cohésion nationale et un moyen de défense de l'identité et du patrimoine collectifs.

Pour le directeur de la Chaire de droit hébraïque, Farid El Bacha, l'attention particulière accordée par cette chaire à l'histoire et la réalité du droit hébraïque au Maroc confirme l'intérêt porté par les étudiants et les universitaires marocains à ce patrimoine civilisationnel unique en son genre, qui incarne l'image de la société marocaine aux multiples spécificités.

Il a expliqué que les différentes initiatives civiles et universitaires menées pour préserver l'histoire commune confirment la cohésion de la société marocaine, d'une part, et incarnent la volonté collective de préserver le patrimoine authentique, de défendre l'identité commune et de renforcer la cohésion sociale, d'autre part.

Cet événement a été marqué par la signature d'une convention de partenariat et de coopération entre la commune de Tétouan, l'UAE, l'Académie régionale d'éducation et de formation (AREF) de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, l'Association Essaouira-Mogador et le Centre d'études et de recherches sur le droit hébraïque au Maroc. Cet accord vise à consolider la coopération entre les parties concernées, afin d'œuvrer pour le renforcement des valeurs de tolérance, du vivre-ensemble et de diversité au sein des établissements scolaires et universitaires, tout en contribuant à l'amélioration de la vie scolaire et universitaire.

Ainsi, des clubs de la coexistence et de tolérance dans la diversité seront créés au sein des établissements d'enseignement, en plus du renforcement des programmes éducatifs, culturels et scientifiques visant à mettre en valeur la diversité culturelle du Maroc.

Ce Forum sera marqué par une visite à l'espace de citoyenneté de la commune d'Al Azhar, des représentations théâtrales sur la coexistence, et une réunion de coordination pour l'activation de la convention de partenariat signée en février dernier entre les organisateurs.

L'eau, un bien souverain

Garantir sa disponibilité ne l'est pas moins !



Est-ce un rappel ou une invitation? Les deux ! Le sujet demeure d'actualité, d'autant plus qu'on vit les jours les plus chauds lors de cet épisode caniculaire. Donc, le problème s'impose avec plus d'acuité, à savoir : la rareté de l'eau.

L'eau représente pour nous la sécurité, dit la sagesse marocaine. Tout le monde s'accorde à dire que l'eau est indispensable à la vie ! Un postulat général. Sans l'eau, il n'y aura aucune vie possible sur Terre. Postulat scientifique.

Si notre organisme est, en effet, en majorité composé d'eau, les animaux et les plantes ne le sont pas moins. Le cas de celles-ci est représentatif. Elles contiennent entre 80 et 85% d'eau ; nous les humains, 70%. Du coup, l'existence, notre existence sur cette planète, dépend de l'eau. L'eau n'est plus la matière première, mais la condition d'être.

Or, le constat général est des plus alarmants. Les ressources hydriques s'amenuisent à un rythme inquiétant puisqu'elles en ont pris un coup et n'arrivent plus à subvenir normalement aux besoins. La demande en eau dépasse hic et nunc pour beaucoup les ressources disponibles en la matière. Selon le World Resources Institute (WRI), le Maroc risquerait d'atteindre d'ici 2040 un niveau de stress hydrique très élevé. Cette pénurie s'explique-

rait par les faibles précipitations liées au réchauffement climatique et la surexploitation des nappes phréatiques.

De plus, le développement ascendant de l'urbanisation, de l'industrialisation et des activités agricoles s'accompagne d'une consommation d'eau sans cesse croissante. Or, si ce développement a un impact positif sur le mode de vie des citoyens, sur l'économie en général, il n'en demeure pas moins que la production de volumes d'eaux usées rejetées porte un grave préjudice à l'environnement. «Ces eaux usées rejetées constituent à la fois un gâchis d'une ressource importante d'eau et une menace pour l'équilibre du milieu récepteur (mer, rivières, sols...)», souligne Mohamed El Krati, responsable du Laboratoire de l'eau et de l'environnement à la Faculté des sciences – Université Chouaib Doukkali (UCD) d'El Jadida, ajoutant que «la sécheresse que connaît notre pays ces dernières années et l'épuisement de la dotation nationale d'eau nous incitent à travailler sérieusement sur des solutions durables à même de remédier à cette pénurie d'eau et de protéger l'environnement.»

L'exaspération du déficit hydrique qui a prévalu depuis pas moins de deux ans au Maroc est on ne peut plus préoccupante, d'autant plus que l'impact sur les citoyens est des plus lourds, notamment ceux qui ne peuvent y avoir accès que difficilement,

faute de moyens. Du coup, l'optimisation de la consommation de l'eau, le traitement des eaux usées et leur réutilisation optimale s'imposent.

L'agriculture, pour ne parler que de ce secteur, lequel est devenu beaucoup plus gourmand ces dernières années, motivée surtout par le gain rapide, s'accapare de grandes quantités de cette ressource précieuse en usant notamment de mégabassines alimentées par le pompage anarchique et irrationnel des nappes phréatiques ; lesquelles n'arrivent malheureusement pas à se recharger et récupérer les grandes quantités qui leur ont été soutirées en raison de la multiplication des épisodes de sécheresse et de la rareté des chutes de neige.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont élaboré sur Hautes Orientations Royales un programme à même d'enrayer le déficit en matière d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation et de renforcer la résilience de notre pays face aux aléas et dérèglements climatiques. Ce programme s'étale sur la période 2020-2027 et repose principalement sur le développement de l'offre en eau, la gestion de la demande et la valorisation de l'eau, le renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, la réutilisation des eaux usées épurées et la communication et la sensibilisation pour un véritable changement de comporte-

ment dans notre rapport à l'eau. «Les administrations et les services publics se doivent de donner l'exemple», a souligné Sa Majesté le Roi au siège du Parlement, lors de l'ouverture de la première session de la deuxième année législative de la 11ème législature.

Par ailleurs, nous devons accélérer ce programme et en actualiser la consistance, en accordant plus d'importance à la question stratégique de l'eau, qui a été notamment l'objet d'importantes Orientations Royales contenues dans le discours d'ouverture du Parlement, en octobre dernier, et de trois séances de travail présidées par le Souverain. «L'état actuel des ressources hydriques nous interpelle tous, gouvernement, institutions et citoyens. Il exige de nous, un devoir de vérité et de responsabilité, dans notre action pour remédier aux faiblesses et aux carences qu'elle révèle», a souligné Sa Majesté le Roi dans son discours devant les représentants de la Nation. Du coup, nous sommes condamnés à veiller à ce que l'exploitation des eaux souterraines soit rationnelle : préserver les nappes phréatiques et couper court au pompage illégal et au creusement de puits anarchiques.

Tout relâchement de notre part ne peut être considéré comme une simple négligence au regard de son incidence pernicieuse sur le pays. Le laisser-aller ne doit pas passer sans être

condamné ! Citoyenneté oblige ! «Notre politique dans le domaine de la gestion de l'eau doit être renforcée et le retard dans ce secteur doit être corrigé», a souligné S.M. le Roi. «Le devoir de responsabilité impose désormais des choix durables et intégrés, ainsi que davantage de solidarité et d'efficacité, et ce dans le cadre du nouveau Plan national de l'eau (PNE) dont Nous appelons de nos vœux la mise en œuvre diligente», a affirmé Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Il faut en conséquence s'atteler à réussir ce programme auquel il a été ajouté un investissement supplémentaire de 143 milliards de dirhams.

Mohamed El Krati rappelle que «devant la dégradation des ressources en eau au Maroc via la surexploitation, l'épuisement et la pollution des eaux de surface ainsi que la raréfaction et la salinisation des eaux souterraines à cause de l'intrusion marine et les activités agricoles, une autre solution est née et qui peut pallier le manque crucial des eaux de consommation, à savoir la désalinisation des eaux de mer», et ce afin de soulager le bassin hydraulique d'Oum-Er-Rbii. Ces eaux qui constituent une ressource non épuisable du Maroc, étant donné que notre pays a le privilège d'avoir deux façades maritimes longues de 3.500 kilomètres dont plus de 500 km sur la Méditerranée et un peu moins de 3.000 km sur l'Atlantique, «peuvent être traitées selon les normes de potabilisation et utilisées pour la consommation humaine ou selon les normes d'irrigation et d'industrialisation en faveur respectivement de l'agriculture et de l'industrie», précise notre interlocuteur.

Nous sommes, somme toute, persuadés que seule la conjugaison des efforts nous permettra de relever le gant et de réussir, à savoir ne pas manquer d'eau. Pour cela, il est temps de faire preuve de citoyenneté et de réagir en concert face à la dégradation de cette denrée précieuse, «l'Or Bleu», car sans la volonté des acteurs socioéconomiques, sans les concours des citoyens appelés à changer de comportement quant à l'utilisation de l'eau et au respect de l'environnement, on ne peut relever un tel défi.

Abdelkrim Mouhoub

A Marrakech, les piscines et sites touristiques pris d'assaut par les visiteurs

Face à la hausse vertigineuse du mercure et des alertes météorologiques à répétition, liées à la succession des vagues de chaleur au cours de cette saison estivale, les habitants de Marrakech comme ses visiteurs n'hésitent guère à prendre d'assaut les piscines, les parcs aquatiques, ainsi que les sites touristiques, en quête de fraîcheur et de détente.

Cette canicule, qui sévit depuis plusieurs jours dans plusieurs villes du Royaume, en l'occurrence Marrakech, a poussé aussi bien les autochtones que les touristes nationaux et étrangers, à s'orienter, chaque jour, en masse vers les différents piscines et parcs aquatiques que compte la ville, au moment où d'autres optent pour les nombreux sites touristiques situés aux portes de Marrakech, le temps de prendre un bol d'air frais et de bénéficier, entre amis, familles et proches, de la fraîcheur que leur offrent généreusement ces espaces des plus prisés pendant ces vagues de chaleur.

Ainsi, les piscines publiques et celles privées ou dépendantes des unités et complexes touristiques et des établissements d'hébergement, tout comme les sites touristiques, à l'instar de la Vallée de l'Ourika, Asni, Moulay Brahim, le barrage de Lalla Takerkoust et Imlil dans la province d'Al Haouz, enregistrent en ce début de la saison estivale, des chiffres record en termes de visiteurs et de clients à la recherche de dépaysement, de fraîcheur et de relaxation.

Dès les premières heures de la journée, ces piscines et parcs aquatiques se transforment en de véritables "refuges" pour les habitants de la cité ocre et ses visiteurs, désireux fuir une chaleur suffocante à long terme de journée, et passer une journée rafraîchissante et ludique avec les amis, la famille ou les enfants,



d'autant plus que ces espaces rivalisent entre eux pour attirer le maximum de clients, avec l'aménagement minutieux d'espaces d'attractions en les dotant d'équipements appropriés, notamment des aires de jeux pour enfants, de quoi satisfaire tous les goûts, ou en proposant des offres alléchantes, avec au menu : Spectacles artistiques et musicaux et restauration, séances de relaxation, d'aquagym ou de yoga...etc. Des packages sur mesure et soigneusement adaptés au pouvoir d'achat des ménages.

Après une journée passée dans les piscines et sites touristiques, les habitants de la cité ocre et ses visiteurs n'hésitent guère, après un retour chez soi et une petite trêve de repos, à investir chaque début de soirée, les différents squares et espaces verts dont regorge la ville.

Ces espaces, qui représentent un véritable "poumon" pour Marrakech et des lieux si propices pour profiter de la douceur du climat, connaissent une grande affluente et une effervescence palpable, dès les premières

heures de la soirée, jusqu'à des heures tardives de la nuit.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur de la piscine municipale M'Hamid Bouakaz, Abdelali Bououad, a indiqué que toutes les mesures ont été prises afin que les estivants puissent passer d'agréables journées et dans de bonnes conditions, en compagnie de leurs enfants et de leurs familles ou amis.

Pour ce faire, les gérants de cette piscine ont veillé à ce que les horaires de la nage soient répartis en deux séances : Une matinale et une autre l'après-midi. L'objectif étant d'éviter le surpeuplement, en raison de la ruée des estivants vers ces structures en cette période caniculaire, a-t-il expliqué, faisant savoir que cette piscine, qui comporte trois bassins dédiés à la natation (enfants, filles et adultes) accueille quotidiennement plus de 300 personnes.

Dans une déclaration similaire, Fatima Benhamadi, responsable d'un parc aquatique privé à Marrakech, a souligné que cet espace en-

registre en cette période de l'année, des affluences record, notamment avec cette vague de chaleur qui sévit ces derniers jours dans la ville.

"Cette affluente nous a incités à adopter une batterie de mesures supplémentaires, telles que le renforcement du staff de la sécurité privée et des maîtres-nageurs, en plus de l'aménagement d'autres espaces et d'une nouvelle piscine de nature à permettre de répondre à la grande affluente, a-t-elle expliqué.

L'engouement fort remarquable pour ce complexe aquatique privé s'explique non seulement par la vague de chaleur mais aussi par la capacité de ce lieu touristique à répondre aux différentes exigences et attentes des clients, avec des équipements modernes, dont des toboggans, une piscine calme, des piscines à vagues artificielles, des lieux de restauration, en plus d'espaces dédiés aux enfants et aux loisirs, a-t-elle expliqué, faisant observer que ce parc aquatique reçoit chaque jour entre 1.500 et 2.000 estivants.

Dans des déclarations similaires, plusieurs estivants ont, pour leur part, exprimé leur satisfaction de la qualité des services proposés par ces piscines aussi bien publiques que privées, qui sont dotées de toutes les installations et dépendances de nature à accueillir les familles dans de bonnes conditions.

Première destination touristique du Maroc, la cité ocre dispose d'un grand nombre de piscines publiques dans les quartiers, notamment de M'hamid, de Sidi Youssef Ben Al, Daoudiate..., en plus de piscines couvertes semi-olympiques gérées par le ministère de la Jeunesse et des Sports, ainsi que plusieurs piscines et parcs aquatiques privés qui contribuent à la diversification de l'offre touristique de la ville.

60 personnes admises à l'hôpital pour intoxication alimentaire dans la province de Sidi Bennour

Près de 60 personnes de différents âges, issues des douars relevant des communes de Beni Helal et Ouled Sidi Bouhia, ont été admises samedi à l'hôpital provincial de Sidi Bennour, alors qu'elles présentaient des symptômes d'intoxication alimentaire, apprend-on auprès des autorités locales.

Les données préliminaires font état d'une éventuelle consommation par les personnes concernées de fruits de saison, achetés la veille au marché hebdomadaire (souk) de Jomaati Beni Helal.

L'ensemble des staffs médi-

caux et infirmiers de l'hôpital ont été mobilisés pour assurer la prise en charge des patients concernés. De même, plusieurs ambulances ont été déployées pour assurer le transfert éventuel des cas urgents.

L'ensemble des personnes admises à l'hôpital sont dans un état stable à l'heure actuelle, précise la même source, notant que les services compétents de l'Office national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) sont intervenus pour prélever des échantillons des produits consommés en vue de les soumettre aux analyses de laboratoire nécessaires.

Interpellation à Oujda d'un individu pour implication présumée dans une affaire de séquestration et de demande de rançon

Les éléments du service préfectoral de la police judiciaire de la ville d'Oujda ont réussi, vendredi soir, à interpellier un individu aux antécédents judiciaires multiples, pour implication présumée dans une affaire de séquestration associée à une demande de rançon à l'encontre d'un ressortissant arabe.

Selon une source sécuritaire, les services de police d'Oujda avaient reçu une demande SOS via la ligne téléphonique 19, selon laquelle la victime, qui serait un candidat à l'émigration illégale, a été leurrée par le suspect (33 ans) qui l'a séques-

tré dans le garage du domicile de son père à Oujda avant d'appeler sa famille pour lui demander une rançon en contrepartie de sa libération.

L'intervention immédiate des services de la police judiciaire a permis de localiser le lieu de séquestration de la victime et de la libérer, ainsi que d'interpeller le mis en cause au même lieu, avant de transmettre la victime à l'hôpital pour recevoir les soins nécessaires suite à des blessures légères, a-t-on indiqué de même source.

La perquisition effectuée dans le domicile du suspect s'est soldée par la saisie d'un ensem-

ble de bijoux et d'effets personnels, d'un fusil artisanal, de documents d'identité et bancaires dont la source et les utilisations sont en cours de vérification, outre des sommes d'argent qui seraient le butin de ces activités criminelles.

Le mis en cause a été placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête judiciaire menée sous la supervision du parquet compétent pour élucider les tenants et aboutissants de cette affaire, suspectée d'être liée aux activités des réseaux d'organisation de la migration illégale et de la traite humaine, d'après la même source.

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

PERCÉ DE JOURS	ADAPTE CADUC	EN RUÏNE	MARCHE ROULÉ	CHOÏSÏT	QUARTIER DE CAEN	MÉTAL PRONOM	CONTRE-TEMPS
				EXCLU			
DON D'ÊTRE PARTOUT						ROMAINS METTRE FIN	
NAZI		FANTÔME	PETITE VALLÉE	DONNE LE CHOÏX	SYMBOLE DU NÉON	RELATIF À L'IRIS	
ESPADA DISSIMULE					NON DÉCLARÉ		
			SYMBOLE DE L'OR		A L'ENNER-GRAND ARBRE		
VÉTO	EN ÉVEÏL DÉCRÈTE		ROCHER	EN ABONDANCE	VOYELLES	PIÛCHE	
							ENVÏE
BALANCE						TERME ANGLAIS BISMUTH	
ALLÈGE	EN VRAC PERSONNE SOTTE		VÉHÏCULE	ÈRE	ARTICLE DE CADDÏE	HORS-CHAMP	PÈRE DE SEM
			IONS POSITÏVES				
MESURE						CREPO	
FIN D'ANNÉE		DÉCHET AZOTÉ				ÉPÉE	

Solution mots flechés d'hier

PRELÈVE	INTENDANT	DE NE VOUS PASSEZ PAS	DANS DÉCET EN BORD	I	EN DUD	R	ANNONCE	QUESTION NOUVELLE	LA FIN DE JOURS	REUS DE MENT	ROADES
RÉTENU	È	È	È	È	È	È	È	È	È	È	È
CARTON	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
CORR	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
NAV	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
POTIN	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I
MASSAGE	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E
NETION	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
AIT	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E
NO	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
GRIFFE	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
GRAS	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I
ET	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benrabia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Boucify
Mouad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Metah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezoufi

Service technique
Khadija Sali (Responsable)
Myriem Rebane
Khadija Helal
Hafid Bouzrouata
Mariama Parki
Elkandoussi Elmaridi

Révision
Abdelmoumen Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmedou El Katab (Labyoune)
Abdelali Khallaf (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahouan
Khali Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail
liberation@libe.ma

Téléphone
0522 61 94 04

Fax de la rédaction
0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail: annonces@libe.ma

Youssef El Gabs
Mourou El Yousoufi
Louhna Bughdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dohman
Siham Zather
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 32 32
0522 69 23 44
Fax: 0522 31 28 30

Imprimerie
Les Editions Maghébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse: 130/04

Site web: www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

المغرب
OJD
MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Qui convertit en argent
- 2- Mauvais usage - Echancré
- 3- Détours d'eau
- 4- Un des Grands - Réels
- 5- Négation - Guettent
- 6- Suit bis - Actinium
- Fameux espion
- 7- Barque de Noé - L'Union
- 8- Font la base - Déduisent
- 9- Œuf de pou - Tellement
- 10- Au bord des larnes - Abjure

VERTICALEMENT

- 1- Nul
- 2- Péninsule d'Europe - Patriarche
- 3- Débarcadère - Amon - Dêvêtu
- 4- Lichen gris - Eructe
- 5- Accord
- 6- Sa couche est cloutée !
- 7- Confirmé - Greffe
- 8- Boisson - Ecorce de chêne
- 9- Renvoi - Aussi - Nickel
- 10- Enchaîné (Dans les ...) - Précise

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	I	N	T	O	L	E	R	A	N	T
2	S	O	U	R	I	R	E		O	U
3	O	U	T		D	I		P	R	E
4	T	E		C	E	N	T	I	M	E
5	O	R	D	R	E		A	R	A	
6	N		A	A		E		E	L	U
7	I	M	M	I	S	C	E		E	K
8	Q	U	I	E	T	U	D	E		A
9	U	R	E		E	L	I	M	E	S
10	E	I	R	E		E	T	U	D	E

Grilles de sudoku

Facile

4	1							2
6		7	1		3	9		
2	5		9	7				
		4						1 9
			3	5	8			
8	7					5		
				9	1		5	6
		5	8		6	4		1
6							8	7

Moyen

5				7	1			
	3			8		5		
4				1	2	9		8
				7	5			9
	9							6
8		6	4					
7	3	8	5					4
	1		6				7	
	8	7						1

Difficile

2			3	5				
		7	5	6	9			
	9	6						
	4	9			8			
	1	4	9					
6		5	7					
		8	2					
7	6	1	2					
	3	5			6			

Expert

			1	8		5		
	1	2		4				
5						9		
						1		
4	7	6	3	5	2	8		
2								
1								6
	9	8	3					
8	3	6						

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	3	6	4	8	2	5	7	1
7	2	8	5	1	6	3	9	4
5	4	1	7	3	9	6	2	8
4	6	9	2	5	3	8	1	7
1	8	3	9	6	7	2	4	5
2	5	7	1	4	8	9	6	3
6	1	4	8	2	5	7	3	9
3	9	5	6	7	4	1	8	2
8	7	2	3	9	1	4	5	6

Moyen

5	2	9	4	7	1	8	6	3
7	6	1	2	8	3	5	9	4
8	3	4	6	5	9	1	2	7
9	1	2	3	6	4	7	5	8
6	5	8	1	2	7	4	3	9
4	7	3	8	9	5	2	1	6
1	8	6	9	4	2	3	7	5
2	4	5	7	3	6	9	8	1
3	9	7	5	1	8	6	4	2

Difficile

8	7	9	2	4	1	6	3	5
6	5	4	3	9	7	8	1	2
2	1	3	6	5	8	9	7	4
5	3	7	4	8	2	1	9	6
9	2	6	7	1	5	3	4	8
1	4	8	9	6	3	2	5	7
4	6	5	1	2	9	7	8	3
7	9	2	8	3	4	5	6	1
3	8	1	5	7	6	4	2	9

Expert

4	1	7	6	2	5	9	8	3
8	2	9	1	7	3	6	4	5
3	5	6	9	4	8	2	1	7
5	3	4	2	9	7	1	6	8
6	9	2	8	5	1	3	7	4
1	7	8	3	6	4	5	2	9
9	8	1	7	3	6	4	5	2
7	4	3	5	1	2	8	9	6
2	6	5	4	8	9	7	3	1

Arrivées touristiques
Un taux de récupération
de 84% en 2022

Le nombre de touristes ayant visité le Maroc en 2022 a atteint 11 millions de personnes, soit un taux de récupération de 84% comparativement à 2019, a affirmé, jeudi à Rabat, la ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire, Fatim-Zahra Ammor.

"En 2022, les arrivées touristiques ont atteint 11 millions de personnes, soit un taux de récupération de 84% par rapport à l'année 2019 (avant la crise)", a dit Mme Ammor qui présentait un exposé sur "les réalisations et la feuille de route 2023-2026 du tourisme" lors de la réunion du Conseil de gouvernement, tenue sous la présidence du chef de gouvernement Aziz Akhannouch.

Selon un communiqué du ministère délégué chargé des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, la ministre a souligné que ces chiffres font état d'une "importante" réalisation par rapport à la moyenne mondiale qui est de l'ordre de 63%, rapporte la MAP.

Et de noter que "cet afflux s'est traduit par un record de recettes touristiques en devise à près de 94 milliards de dirhams (MMDH), en hausse de 19% par rapport à 2019".

"Le tourisme au Maroc connaît un dynamisme très positif, qui se reflète dans les réalisations enregistrées depuis 2022", s'est félicitée Mme Ammor, précisant que dès 2023, le secteur s'est engagé dans une dynamique de croissance accélérée qui lui a permis de dépasser les réalisations de 2019, laquelle est considérée comme année de référence.

A ce titre, Mme Ammor a affirmé que 5,1 millions de touristes ont visité le Maroc entre janvier et mai de cette année, un chiffre en hausse de 20% par rapport à la même période en 2019. Ces arrivées ont permis de générer environ 41 MMDH de recettes en devises, en hausse de 42% comparativement à la même période en 2019.

S'agissant de la promotion et de l'ingénierie touristiques, la ministre a expliqué que nombreuses avancées ont été enregistrées en 2022 et 2023, dont notamment le lancement de la campagne "Maroc, Terre de Lumière" qui cible 20 marchés stratégiques, en plus de la conclusion de nombreux partenariats avec des voyagistes et agences de voyages digitales visant à sécuriser 2,8 millions de touristes durant l'été 2023.

Par ailleurs, Mme Ammor a fait savoir que le volume des investissements touristiques s'est élevé à 8,9 MMDH en 2022, ce qui constitue un indicateur fort de la confiance des acteurs internationaux dans la destination touristique marocaine, ajoutant que 109 unités hôtelières ont été inaugurées courant 2022, couvrant une offre totale d'hébergement d'environ 9.541 lits.

Modeste embellie de l'activité industrielle à fin mai



L'activité industrielle continue d'évoluer en dents de scie depuis le début de l'année 2023. Après une baisse de régime enregistrée en avril, l'activité industrielle a repris son souffle au cours du mois de mai dernier, selon l'enquête mensuelle de conjoncture de Bank Al-Maghrib.

D'après les résultats de l'enquête, menée du 1er au 28 juin 2023, l'activité industrielle s'est légèrement améliorée au cinquième mois de l'année, enregistrant ainsi son troisième mois de hausse après les 73% en février et mars derniers.

L'enquête montre que le taux d'utilisation des capacités de production (TUC) se serait situé à 73%, soit un peu au-dessus que le mois précédent (avril) où il s'était situé à 72%, après 73% en mars et février de l'année en cours.

Selon les données recueillies dans le cadre de cette enquête, la production aurait ainsi enregistré des hausses dans la «chimie et parachimie», dans la «mé-

canique et métallurgie» et dans l'électrique et électronique», une stagnation dans l'agro-alimentaire» et une baisse dans le «textile et cuir», a indiqué la Banque centrale.

Les ventes auraient pour leur part marqué une stagnation aussi bien sur le marché local qu'étranger, a noté BAM précisant que, par branche, elles auraient connu des hausses dans la «mécanique et métallurgie» et dans l'«électrique et électronique», une stagnation dans l'«agro-alimentaire» et des baisses dans le «textile et cuir» et dans la «chimie et parachimie».

L'enquête fait également ressortir globalement une hausse des commandes s'expliquant par les augmentations observées dans la «chimie et parachimie», dans la «mécanique et métallurgie» et dans l'«électrique et électronique», poursuit BAM.

Selon Bank Al-Maghrib, des baisses ont été cependant observées dans l'«agro-alimentaire» et dans le «textile et cuir».

La même source indique que les carnets de commandes se seraient situés à des niveaux inférieurs à la normale dans toutes les branches d'activité sauf dans l'«électrique et électronique» où ils auraient été à un niveau normal.

Suite à toutes ces observations, les industriels anticipent une amélioration de la production et des ventes dans toutes les branches au cours des trois prochains mois.

Les patrons sont persuadés que ce ne devrait pas être le cas dans le «textile et cuir» où ils prévoient une stagnation de la production et une baisse des ventes et dans la «mécanique et métallurgie» où ils s'attendent à une baisse de la production.

Pour toutes ces raisons, «22% des

entreprises déclarent des incertitudes quant à l'évolution future de la production et 28% pour les ventes», a noté l'institution publique.

Dans le détail, la production de la branche «agroalimentaire» aurait affiché une stagnation, avec un TUC qui se serait situé à 72%. Alors que les ventes seraient restées quasiment à leur niveau du mois précédent, les commandes auraient diminué, avec un carnet qui se serait situé à un niveau inférieur à la normale, indique BAM.

Bien que les chefs d'entreprise s'attendent à une hausse de la production et des ventes au cours des trois prochains mois, 48% d'entre eux indiquent un manque de visibilité quant à l'évolution future de la production et 37% pour ce qui est des ventes.

S'agissant de la production et des ventes de la branche «textile et cuir», elles auraient accusé un repli dans l'ensemble des sous-branches, à l'exception de l'«Industrie de l'habillement et des fourrures» où les ventes auraient plutôt augmenté.

Dans ces conditions, indique Bank Al-Maghrib, le TUC se serait situé à 77%.

Notons que les commandes se seraient repliées, tandis que le carnet se serait situé à un niveau inférieur à la normale, durant la même période.

Suite à quoi, pour les trois prochains mois, les industriels tablent sur une stagnation de la production et une baisse des ventes, alors que 31% d'entre eux indiquent un manque de visibilité quant à l'évolution future de la production et 26% pour ce qui est des ventes.

Dans la «chimie et parachimie», la production aurait progressé, le TUC se serait établi à 73% et les ventes auraient affiché une baisse, renforçant un repli

sur le marché étranger et une hausse sur le marché local ; tandis que les commandes se seraient accrues, avec un carnet qui se serait établi à un niveau inférieur à la normale.

« Pour les trois mois à venir, les industriels de la branche anticipent une amélioration de l'activité », selon BAM.

En ce qui concerne la branche «mécanique et métallurgie», la production aurait progressé dans les principales sous-branches; le TUC se serait établi à 75%; les ventes auraient connu un accroissement aussi bien sur le marché local qu'étranger; les commandes auraient augmenté dans l'ensemble des principales sous-branches, à l'exception de la métallurgie où elles auraient plutôt diminué tandis que les carnets de commandes se seraient établis globalement à un niveau inférieur à la normale.

Ainsi, «pour les trois prochains mois, les patrons anticipent une baisse de la production et une progression des ventes », selon l'enquête ajoutant que 43% des industriels indiquent toutefois un manque de visibilité quant à l'évolution future des ventes.

Soulignons enfin que la production et les ventes de la branche «électrique et électronique» auraient enregistré une hausse, le TUC se serait situé à 73%, les commandes auraient enregistré une progression tandis que le carnet des commandes se serait situé à un niveau normal.

Comme le rapporte BAM, «pour les trois prochains mois, les patrons prévoient une hausse de la production et des ventes», précisant toutefois que la moitié d'entre eux déclarent un manque de visibilité quant à l'évolution future de la production et 42% pour ce qui est des ventes.

Alain Bouithy



Le taux d'utilisation des capacités de production se serait situé à 73%, après 72% en avril dernier, selon Bank Al-Maghrib

Le marché monétaire maintient son équilibre grâce à la politique d'intervention de BAM

Le marché monétaire maintient son équilibre cette semaine, grâce à la politique d'intervention de Bank Al-Maghrib (BAM) ainsi qu'à l'accélération du dynamisme des placements du Trésor, estime Attijari Global Research (AGR).

La Banque centrale intervient sur le marché monétaire à travers ses opérations principales et à plus long terme à hauteur de 104,4 milliards de dirhams (MMDH) contre 112,8 MMDH une semaine auparavant, indique AGR dans sa récente note "Weekly Hebdo Taux - Fixed income". Il s'agit d'une baisse des avances à 7 jours de 46,0 MMDH à 37,6 MMDH, satisfaisant ainsi la globalité de la de-

mande bancaire, précise la même source. Concernant les injections à plus long terme, les pensions livrées et les prêts garantis sont restés stables à 66,8 MMDH pour la 3ème semaine consécutive.

De son côté, le Trésor a nettement augmenté ses placements sur le marché monétaire au cours de cette semaine, ajoutent les analystes d'AGR. En effet, les placements à blanc et avec prise en pension ont atteint 27,6 MMDH, en hausse de 11,3 MMDH en une semaine.

Dans ce contexte, les Taux interbancaires demeurent en ligne avec le taux directeur à 3% et les Taux MONIA accusent une baisse de 2,0 points de base (PBS) en une semaine à 2,93%.

L'AMMC organise une rencontre d'échange entre son Collège des Sanctions et les professionnels du marché

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a organisé, jeudi, une rencontre entre son Collège des sanctions et les professionnels du marché des capitaux, consacrée à la présentation du bilan d'activité du Collège au titre des années 2017-2022 et du guide relatif à la procédure de sanction.

Cet événement, qui s'inscrit dans le cadre de la politique de communication proactive qu'entretient l'Autorité vis-à-vis de l'écosystème du marché des capitaux, a connu la participation des représentants des différents acteurs du marché, indique un communiqué de l'AMMC.

Dans son allocution d'ouverture, la présidente de l'AMMC, Nezha Hayat, citée dans le communiqué, a rappelé les principes qui ont guidé l'évolution

du dispositif coercitif de l'AMMC dans le sillage de la transformation institutionnelle de l'Autorité.

Elle a également mis en exergue les apports de la nouvelle organisation, et son alignement avec les normes internationales en la matière, souligne la même source. Et de noter que le Collège des sanctions a présenté les indicateurs clés de son activité et partagé son retour d'expérience sur le processus de sanction et les dossiers traités dans ce cadre.

Cette rencontre a également été l'occasion de présenter le guide relatif à la procédure devant le Collège des sanctions de l'AMMC. Ce guide reprend de manière didactique et détaillée le déroulement de la procédure, le rôle des acteurs dans le processus et les droits des personnes mises en cause.

Sujets majeurs pour les professionnels de l'assurance

L'encaissement des primes et TVA sur les commissions au centre de la 7^{ème} rencontre annuelle de la FNACAM

La Fédération nationale des agents et courtiers d'assurance au Maroc (FNACAM) a tenu, jeudi à Casablanca, sa 7ème rencontre annuelle sous le thème "Sujets majeurs pour la profession : entre encaissement des primes et TVA sur les commissions".

Ce rendez-vous a été une occasion pour les professionnels de l'assurance d'échanger et d'analyser les dernières évolutions du marché, et pour la FNACAM de remettre sur la table les sujets de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des encaissements des primes, rapporte la MAP.

Intervenant à l'ouverture de cette rencontre, le président de la FNACAM, Farid Bensaïd, a souligné le caractère "primordial" de cet événement pour le secteur de la distribution d'assurance car la FNACAM souhaite y impulser des solutions concrètes et programmées sur deux sujets vitaux pour les intermédiaires.

A ce titre, M. Bensaïd a cité le système d'encaissement des primes et plus particulièrement celui de l'automobile, ainsi que "la TVA indûment appliquée à notre chiffre d'affaires", expliquant que l'encaissement pose une problématique chronique entre les compagnies d'assurance et les intermédiaires, notamment pour les polices d'assurance

automobile depuis la circulaire de 2016 qui responsabilise entièrement les intermédiaires en matière d'encaissement et de recouvrement des primes impayées. "Nous proposons de pouvoir encaisser ces primes d'assurance automobile directement au nom de la compagnie d'assurance, mais là aussi subsiste la question de la commission qu'il faudrait à nouveau reverser à l'intermédiaire", a-t-il dit.

Parallèlement M. Bensaïd est revenu sur la question de la TVA qui est "un sujet chronique et handicapant (...) c'est une taxe dans la taxe qui ne devrait pas exister dans notre chiffre d'affaires puisque la prime d'assurance elle-même connaît une taxe".

Et de soutenir : "Nous souhaitons que cette taxe sur les commissions soit supprimée lors de la prochaine réforme de la TVA".

A cet égard, M. Bensaïd a appelé tous les acteurs de ces débats, notamment l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS), la Fédération marocaine de l'assurance (FMA), la Direction générale des impôts (DGI) et la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), à agir de concert pour régler ces deux sujets majeurs.

Pour sa part, le vice-président gé-

néral de la CGEM, Mehdi Tazi, a fait part de la mobilisation de la Confédération pour apporter des solutions aux problématiques des distributeurs d'assurances et aider le secteur à poursuivre sa progression, notant que le secteur national, deuxième en Afrique, se porte très bien avec une croissance du chiffre d'affaires de 8%.

"Comme tous les secteurs, l'assurance fait face à des défis pour les assureurs et le réseau de distribution",

a-t-il ajouté, faisant savoir que la CGEM et la FNACAM portent conjointement les sujets de la taxation des commissions des intermédiaires, de la généralisation de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) et prochainement celui de la réforme des retraites.

Lors du dernier Conseil d'administration de la CGEM, une personne a été désignée, en l'occurrence le vice-président délégué de la FMA, pour porter au sein de la CGEM ces ques-

tions importantes pour le secteur, a rappelé M. Tazi, précisant que le secteur des assurances est représenté au sein de la CGEM par la FMA et la FNACAM.

A travers cette rencontre, la FNACAM réitère sa mobilisation pour une issue favorable à ces questions fondamentales pour la profession, qui, dans le contexte actuel de succession de crises, souhaite défendre et sauvegarder les intérêts des agents et courtiers.

A cet effet, la fédération continue à revendiquer la réforme de la TVA sur commissions d'intermédiation qui pénalise les agents et courtiers. Autre sujet de discussion, celui des encaissements des primes qui demeure un véritable point de tension. Unique fédération agréée par l'ACAPS, la FNACAM est une association à but non lucratif qui opère dans le secteur depuis plus de 29 ans. Elle regroupe des entreprises d'intermédiation en assurance de toutes dimensions.

Membre de la CGEM et de la Fédération méditerranéenne des brokers en assurance (FMBA), la FNACAM œuvre au quotidien pour promouvoir la profession d'intermédiaire d'assurance avec éthique et déontologie dans le respect des règles d'une saine concurrence.



Marché des changes: Le dirham s'apprécie de 1,97% face au dollar

Le dirham s'est apprécié de 1,97% vis-à-vis du dollar américain et de 1,33% face à l'euro durant la semaine allant du 28 juin au 05 juillet courant, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Au cours de cette période, aucune opération d'adjudication n'a été réalisée sur le marché des changes, indique BAM dans son récent bulletin des indicateurs hebdomadaires.

Au 28 juin 2023, les avoirs officiels de réserve se sont établis à 344,8 milliards de di-

rhams (MMDH), en baisse de 1% d'une semaine à l'autre et en hausse de 5,3% en glissement annuel, fait savoir la même source.

Au cours de la même période, l'encours global des interventions de BAM ressort à 117,3 MMDH, dont 50,5 MMDH sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, 43,1 MMDH d'encours des pensions livrées à long terme et 23,7 MMDH montant des prêts garantis à long terme, rapporte la MAP.

Sur le marché interbancaire, entre le 3 et 5 juillet, le volume quotidien moyen des

échanges s'est établi à 5,5 MMDH et le taux interbancaire s'est situé à 3,00% en moyenne.

Lors de l'appel d'offres du 5 juillet (date de valeur le 6 juillet), la Banque a injecté un montant de 37,6 MMDH sous forme d'avances à 7 jours.

Côté Bourse, et au cours de la période allant du 3 au 5 juillet, le MASI s'est apprécié de 0,8%, portant sa performance depuis le début de l'année à 8,9%. Cette évolution hebdomadaire traduit principalement les accroissements des indices des secteurs du "pé-

trole et gaz" de 4,9% et des "bâtiments et matériaux de construction" de 2,5%. En revanche, ceux relatifs aux secteurs des "sociétés de placement immobilier" et des assurances ont diminué de 1,8% et 1,5% respectivement.

Pour ce qui est du volume global des échanges, il s'est établi à 228 millions de dirhams (MDH), contre 2,2 MMDH une semaine auparavant. Sur le marché central actions, le volume quotidien moyen a atteint 68,2 MDH, après 432,2 MDH.

Art & culture Moussem de Tan Tan, un témoignage vivant de la préservation de la culture bidane

Dans le cadre de la 16^{ème} édition du Moussem de Tan Tan, qui se déroule du 07 au 12 juillet courant, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la Fondation Almouggar organise, ce lundi, un colloque ayant pour thème "La culture bidane : Enjeux de préservation de la mémoire et de sauvegarde du patrimoine immatériel".

Cette rencontre, rehaussée par la présence du Dr. Abdallah Alaoui, expert en patrimoine culturel à la Fondation Almouggar, vise à valoriser le patrimoine culturel hassani à travers trois sessions thématiques et un atelier dédié à la présentation des recommandations de ce colloque.

Une pléiade de spécialistes et de chercheurs de la culture hassanie marocains et étrangers participeront à ce conclave en vue de mettre en avant les différentes facettes de cette culture riche qui constitue une incarnation de l'identité des Sahraouis.

Selon les organisateurs, la culture bidane est un ensemble d'interactions patrimoniales, anthropologiques, de relations sociales, de formations artistiques, de rituels et de coutumes distinctifs de la population de la région. Elle est le fruit d'un brassage culturel authentique et profond entre les composantes de la culture hassanie, qui se base sur des expressions orales pour transmettre les expériences et préserver la



mémoire collective.

Dans cette perspective et consciente de l'importance de la préservation du patrimoine matériel et immatériel hassani, la Fondation Almouggar insiste sur la nécessité de sa sauvegarde et de la valorisation de ses différentes manifestations, en particulier celles en voie de disparition en raison de divers facteurs tels que l'urbanisation, la modernisation, les changements de mode de vie et les transformations dans les modes de transmission traditionnels. Cela néces-

site la mise en place de méthodologies scientifiques, de mécanismes efficaces et d'outils pertinents pour préserver le patrimoine authentique, veiller à sa durabilité et garantir sa transmission aux générations futures en tant qu'élément essentiel de l'identité nationale.

Dans ce contexte, le colloque abordera des thématiques se rapportant aux enjeux de préservation de la mémoire culturelle hassanie et de sauvegarde du patrimoine immatériel du Sahara.

Parmi les Etats prenant part au

Moussem figurent les Emirats Arabes Unis à travers un pavillon supervisé par le Comité de gestion des festivals et des programmes culturels d'Abu Dhabi en coopération avec un certain nombre d'institutions émiraties concernées par la préservation du patrimoine culturel. Le pavillon met en lumière le patrimoine émirati et les efforts déployés par l'Etat pour le préserver et assurer sa pérennité.

Il présente une exposition de photos incarnant les solides relations historiques entre le Royaume du Maroc et les Emirats Arabes Unis, ainsi que des oeuvres d'artisanat traditionnel, de l'environnement marin émirati, en plus de costumes traditionnels et bijoux, entre autres.

Au programme également un certain nombre de courses de chameaux à l'hippodrome Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan Camel Racetrack dans la ville de Tan Tan, en plus de la vente aux enchères de chameaux et du concours de traite. Le pavillon émirati parraine également le concours Tbourida, faisant partie du patrimoine marocain.

Il organise aussi des soirées destinées à la poésie avec la participation de poètes des Emirats Arabes Unis et du Maroc, en plus de participations à des concerts et autres événements culturels et patrimoniaux divers organisés par le Moussem de Tan Tan.

Tan Tan : Ahmadou El-Katab

La BNRM abrite la bibliothèque personnelle de feu Mohamed Larbi Messari

La Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc (BNRM) a abrité, vendredi à Rabat, la cérémonie de signature de la convention de remise de la bibliothèque personnelle de feu Mohamed Larbi Messari, en présence de personnalités des mondes politique, culturel et médiatique ainsi que des membres de la famille du défunt.

Cette bibliothèque, dont la convention de remise a été paraphée par le directeur de la BNRM, Mohamed El Ferrane, et la fille du défunt, Mouna Messari, comprend 3.493 livres et 1.120 revues dans les domaines de l'art, la littérature, la politique et l'histoire, et ce en quatre langues, ainsi que 7 CD et archives littéraires du défunt.

S'exprimant à cette occasion, qui coïncide avec le huitième anniversaire du décès de Mohamed Larbi Messari, M. El Ferrane a salué les qualités humaines, professionnelles et intellectuelles du défunt qui est considéré comme "une grande figure scientifique, culturelle et médiatique marocaine, représentant ainsi une partie de la mémoire marocaine contemporaine".

Il a également souligné que le fait que la BNRM accueille la bibliothèque personnelle du défunt constitue une consécration de la

mission de la bibliothèque, consistant à préserver la mémoire marocaine et à conserver ses livres, ses documents et l'histoire de ses érudits, notant l'importance de mettre ce trésor à la disposition des chercheurs et des personnes intéressées.

De son côté, le journaliste et écrivain, Mohamed Seddik Maaninou, a souligné l'importance d'entretenir avec soin les archives de feu Messari, d'encourager la recherche académique à son sujet et de se pencher sur ses positions et son parcours, relevant, dans ce sens, la diversité de la bibliothèque personnelle du défunt, qui a pris 70 ans pour être compilée, étant donné qu'il a été journaliste, ministre, ambassadeur et syndicaliste.

"Messari était un homme exceptionnel et unique qui a apporté des contributions importantes en matière de défense de l'intégrité territoriale du Royaume et au niveau des lois sur la presse et l'édition au Maroc ainsi que la promotion du dialogue entre les deux rives de la Méditerranée", a affirmé, pour sa part, Abdeljabbar Rachdi, responsable au sein du Parti de l'Istiqlal.

M. Rachdi a estimé que la remise de la bibliothèque personnelle de feu Messari à la

BNRM constitue un "apport qualitatif" au riche patrimoine de cet édifice, relevant qu'il s'agit d'une "véritable richesse que le défunt a accumulé tout au long de sa vie en termes de documentation, de recherche, de production et d'édition".

Pour sa part, l'écrivain-journaliste, Talaâ Saoud Al Atlassi, a considéré que la remise de la bibliothèque de feu Messari à la BNRM lui offre un nouveau souffle, saluant, d'une part, l'esprit d'ouverture, d'humilité et les hautes qualités humaines qui n'ont cessé de rapprocher le défunt de ses collègues, collaborateurs et membres de sa famille, et d'autre part les rôles éminents qu'il a joués, notamment en tant que syndicaliste, ministre et diplomate.

Dans une déclaration à la presse, le fils du défunt, Nizar Messari, a indiqué que la remise de la bibliothèque personnelle de son père à la BNRM, qui comprend un répertoire documentaire important en quatre langues, vient en exécution de la volonté du défunt, considérant que le profit que les visiteurs de la Bibliothèque nationale en tireront lui accordera une nouvelle vie.

Né en 1936 à Tétouan et décédé en 2015, feu Larbi Messari a débuté en 1958 sa

carrière journalistique à la Radio nationale avant de rejoindre le quotidien arabophone, organe de presse du parti de l'Istiqlal, "Al Alam", où il va gravir tous les échelons jusqu'à en devenir le directeur en 1982.

En 1965, il siège au Conseil national du parti de l'Istiqlal lors de son 7ème congrès. La même année, il devient membre de la Commission centrale avant d'être élu en 1974 au Comité exécutif du parti.

Feu Messari qui a présidé durant trois mandats l'Union des écrivains du Maroc (UEM), représentera ensuite le Maroc au Brésil en tant qu'ambassadeur (1985-1991) avant d'être nommé ministre de la Communication dans le gouvernement de l'alternance en 1998 du Premier ministre Abderrahmane El Youssef (1998-2000). Il a également présidé la commission nationale pour la réforme des codes de la presse et de l'édition.

Ecrivain prolifique, le défunt a publié, entre autres, "Notre combat contre le sionisme et l'impérialisme" en 1967, "Maroc-Espagne : le dernier combat" en 1974, "Bonjour Démocratie" en 1985 ou encore "Mohammed V : D'un sultan à un Roi" en 2009.

Exposition de photos historiques des visites des Rois alaouites à Tétouan

Le vernissage d'une exposition de photos historiques inédites des visites des Rois alaouites à Tétouan a eu lieu, samedi au siège de l'annexe de la commune de Tétouan "Al Azhar", et ce en marge du Forum "La tolérance, la paix et les valeurs de coexistence commune".

Cette exposition, organisée par la commune de Tétouan, donne à voir un ensemble de photos historiques des visites de Feu SM Mohammed V et Feu SM Hassan II à Tétouan, ainsi que d'autres photos des visites de SM le Roi Mohammed VI, qui accorde une attention particulière à la région.

Elle permet aux visiteurs de découvrir des stations importantes des visites historiques des Rois alaouites et des activités Royales, ainsi que des photos qui mettent en lumière la contribution des Juifs de Tétouan à la culture et l'histoire du Nord du Maroc durant le siècle dernier.

Cette exposition, qui restera ouverte aux visiteurs et aux chercheurs, présente également des documents rares, notamment ceux relatifs aux transactions

commerciales entre les domaines de l'Etat et certains marchands juifs marocains, ainsi que des documents de l'état civil des Juifs nés à Tétouan.

Cet événement, organisé en partenariat avec l'Université Abdelmalek Essaâdi, l'Association Essaouira-Mogador, le Centre d'études et de recherches sur le droit hébraïque au Maroc, et la Chaire du droit hébraïque au Maroc, vise à permettre aux jeunes de consulter les documents et manuscrits liés à la présence des Juifs dans la vie quotidienne à Tétouan, et de les rapprocher des valeurs de tolérance, de paix et de coexistence, qui prévalent dans la société marocaine en général et tétouanaise en particulier.

Dans une déclaration à M24, la chaîne d'information en continu de la MAP, le vice-président de la commune de Tétouan, Anas El Yemlahi, a souligné que cette exposition vise à mettre en lumière les différentes étapes de l'histoire glorieuse de Tétouan, à rapprocher la mémoire historique des jeunes générations, et à consacrer les valeurs de tolérance, de paix et de coexistence commune.



Le responsable a précisé que cette exposition présente également des photos des réceptions réservées aux rabbins de Tétouan et à des représentants de la communauté juive de la ville, ainsi

qu'un ensemble de documents liés à la communauté juive de Tétouan, en particulier plus de 300 documents relatifs aux ventes des domaines de l'Etat dans la localité de Fedane et du mellah et plus de

3.000 documents de l'état civil, soulignant l'importance de ces documents dans l'archivage de l'histoire juive dans la région et l'enrichissement de la recherche scientifique.

Signature d'une convention-cadre pour le développement culturel et artistique dans la région de Casablanca-Settat

Une convention-cadre visant à promouvoir les affaires culturelles et artistiques dans la région de Casablanca-Settat, a été signée, vendredi à Casablanca, entre le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, la Wilaya de la région de Casablanca-Settat et le Conseil régional.

Cette convention tripartite, paraphée par le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, le wali de la région de Casablanca-Settat, Saïd Ahmidouch et le président du Conseil de la région, Abdellatif Maâzouz, vise à développer et diversifier l'offre culturelle dans la région.

Les projets inclus dans cette convention se concentrent sur trois programmes principaux, notamment le développement de festivals, la revitalisation culturelle et artistique, et le renforcement des activités de proximité, en développant les festivals culturels et de jeunesse, organisés annuellement dans les différentes préfectures et provinces de la région en les mettant en valeur au niveau international.

Le deuxième programme concerne l'équipement et l'animation de 18 espaces culturels de proximité afin de former et

d'intégrer les jeunes sur le marché du travail, en mettant en place des espaces de proximité pour les jeunes de la région, afin d'intégrer les jeunes et renforcer leur employabilité dans les industries créatives et culturelles grâce à la formation et à l'accompagnement, ainsi qu'organiser des activités de proximité dans les divers espaces culturels de jeunesse.

Le troisième programme concerne, quant à lui, la réhabilitation et la valorisation des lieux de patrimoine, la sensibilisation à l'importance du patrimoine matériel et immatériel de la région, ainsi que la réhabilitation et la valorisation des sites et des monuments historiques de la région. Il vise également à restaurer et à mettre en valeur les remparts historiques afin de revitaliser le patrimoine et le préserver.

Pour atteindre les objectifs de ce programme de partenariat, qui s'inscrit dans le cadre du programme de développement régional de la région de Casablanca-Settat 2022-2027, un montant total de 652 millions de dirhams a été alloué, la contribution du ministère y atteint 433,5 millions de dirhams, avec un concours de la région établi à 218,5 millions de dirhams.

Intervenant à cette occasion, M. Ben-

said a souligné qu'il s'agit d'un accord très important qui témoigne de l'engagement du ministère et de la région en faveur de la promotion et du développement de la sphère culturelle dans la région, en investissant dans les ressources humaines dont regorge la région, ainsi que dans les activités destinées aux jeunes en particulier.

Il a expliqué que l'objectif principal de cette convention est de garantir une animation culturelle permanente dans la région, en particulier pour les jeunes, notant que la région compte plus de 20 théâtres, mais que le défi réside dans l'exploitation de ces infrastructures culturelles, leur revitalisation et le renforcement des services culturels offerts aux citoyens en créant un véritable système culturel.

M. Bensaid a affirmé que la signature de l'accord serait suivie de réunions de coordination entre la région et les directeurs régionaux pour en assurer la mise en œuvre sur le terrain.

De son côté, le président du Conseil de la région de Casablanca-Settat a indiqué que ce partenariat constitue la première étape de la mise en œuvre du programme de développement régional 2022-2027, ajoutant que la région a choisi de débiter

par le secteur culturel, grâce au rôle central de la culture dans le développement durable, en tant que secteur vital qui touche l'ensemble des citoyens, en particulier les jeunes de la région, dans leur formation et dans la création de nouvelles opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat.

M. Maâzouz a soutenu que la région compte un capital humain important et d'infrastructures variées telles que des théâtres, des maisons de jeunes et autres infrastructures, mais ces infrastructures nécessitent une programmation et un suivi pour les revitaliser et leur permettre de jouer leur rôle dans l'essor de la scène culturelle de la région.

La cérémonie de signature, qui a réuni des élus et plusieurs personnalités du monde de l'art et de la culture de la région, a été marquée par un exposé de la directrice régionale de la culture, Hafida Khouyi, sur les axes et les objectifs de l'accord.

Par ailleurs, Hind Nasloubi, directrice du pôle intelligence territoriale, a présenté le programme de développement régional 2022-2027 de Casablanca-Settat, en fournissant des données et des chiffres sur certains projets et le budget alloué à la mise en œuvre du programme.



Un raid de l'armée de l'air tue des dizaines de civils à Khartoum

L'ONU a estimé dimanche que le Soudan est "au bord d'une guerre civile totale potentiellement déstabilisatrice pour toute la région", au lendemain de la mort de dizaines de civils dans un raid de l'armée de l'air sur un quartier résidentiel de Khartoum.

Sur une vidéo postée en ligne par le ministère de la Santé de l'Etat de Khartoum, des corps gisent au sol, certains ont des membres déchiquetés qui dépassent de draps jetés à la va-vite pour les couvrir. Plusieurs sont des femmes.

Le bombardement, survenu samedi sur le quartier de Dar al-Salam à Omdourman, la banlieue nord-ouest de la capitale Khartoum, a fait selon le ministère de la Santé "22 morts et un grand nombre de blessés parmi les civils".

De leur côté, les Forces de soutien rapide (FSR), paramilitaires en guerre contre l'armée depuis le 15 avril, ont dénoncé "la perte tragique de plus de 31 vies et de nombreux blessés".

En près de trois mois de guerre entre les FSR du général Mohamed Hamdane Daglo et les troupes régulières, dirigées par le général Abdel Fattah al-Burhane, près de 3.000 morts ont été recensés --un bilan très sous-estimé, des corps jonchant encore les rues étant inaccessibles.

Près de trois millions de Soudanais ont été forcés de quitter



leurs maisons --dont plus de 600.000 pour l'étranger, principalement l'Egypte au nord et le Tchad à l'ouest-- tant les exactions venues des deux camps se multiplient.

Farhan Haq, un des porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a ainsi dénoncé "une absence totale de respect du droit humanitaire et des droits humains", notamment au Darfour, région martyre dans les années 2000 de nouveau au cœur des combats.

Dans cette vaste région de

l'ouest du Soudan, où des combattants tribaux et des civils armés ont rejoint les deux camps en guerre, les combats ont pris une "dimension ethnique", affirme l'ONU alors que des habitants rapportent des "exécutions" sur la base de l'origine ethnique.

Selon l'ONU, le Soudan est désormais "au bord d'une guerre civile totale potentiellement déstabilisatrice pour toute la région" aux confins du Sahel, de la Corne de l'Afrique et du Moyen-Orient, des zones déjà en proie

aux violences avant la guerre à Khartoum.

Partis du cœur de la capitale, les combats, les raids aériens et les pillages qui s'ensuivent inlassablement ont gagné le Darfour ainsi que le Kordofan, au sud de Khartoum, et le Nil Bleu, frontalière de l'Ethiopie au sud.

Dans la nuit, des habitants ont de nouveau rapporté à l'AFP des combats à El-Obeid, chef-lieu du Kordofan-Nord.

Pour tenter une sortie de crise, l'ONU plaide pour les propositions de l'Igad.

Ce bloc de l'Afrique de l'Est auquel appartient Khartoum réunira ce lundi à Addis Abeba les chefs d'Etat ou de gouvernement des quatre pays à la manœuvre sur le dossier soudanais: l'Ethiopie, le Kenya, la Somalie et le Soudan du Sud.

Un responsable de l'Igad a affirmé à l'AFP que les deux généraux en guerre avaient été invités, mais aucun des deux camps n'a réagi.

Depuis le 15 avril, le général Burhane n'a été filmé que deux fois au milieu de ses hommes et le général Daglo n'est apparu que quelques secondes dans une vidéo tournée par ses troupes. Les deux hommes n'interviennent plus que par messages sonores ou médias interposés.

Ils pourraient toutefois envoyer des lieutenants à Addis Abeba ce lundi, selon le responsable de l'Igad.

Khalid Omer Yousif, l'un des responsables civils limogés du gouvernement en 2021 par le coup d'Etat des deux généraux aujourd'hui en guerre, a de son côté annoncé que plusieurs figures civiles étaient à Addis Abeba pour "discuter avec des acteurs soudanais et internationaux afin d'accélérer les efforts de paix".

Les négociations, longtemps menées par Américains et Saoudiens et désormais au point mort, n'ont jusqu'ici accouché que de trêves temporaires, quasiment jamais respectées.

Chute du gouvernement aux Pays-Bas

Après seulement un an et demi au pouvoir, la coalition gouvernementale aux Pays-Bas, menée par le Premier ministre Mark Rutte, s'est disloquée autour des questions d'immigration, déclenchant des élections prématurées à l'issue incertaine pour le pays et l'Europe. Les Pays-Bas, comme de nombreux autres pays en Europe, cherchent à réduire son immigration et cette question a rapidement empoisonné les relations entre les quatre partis au pouvoir depuis janvier 2022 : le VVD (centre-droit) de Mark Rutte, son cousin idéologique du CDA, le D66 (centre-gauche) et le parti démocrate chrétien Unie.

L'an passé, le pays a été traversé par un vaste scandale provoqué par la saturation des centres d'accueil des migrants, qui contraignent des centaines d'entre eux à dormir dans la rue, et la mort d'un bébé

de 3 mois dans un de ces établissements en août 2022. Mark Rutte avait promis d'agir pour mettre fin à une "situation honteuse". Au cours de la semaine passée et selon les médias locaux, le Premier ministre a créé la surprise en appelant soudainement à limiter à 200 le nombre de réfugiés de guerre admis dans le pays chaque mois, un projet qui a suscité l'ire de ses partenaires de coalition ChristenUnie et D66.

Beaucoup se sont interrogés sur les raisons pour lesquelles le Premier ministre a pris le risque de torpiller ainsi sa coalition, la réponse la plus probable semblant liée aux tensions qui existent dans son propre parti au sujet de l'immigration.

La commission électorale néerlandaise a indiqué que les prochaines élections pourraient avoir lieu au plus tôt en novembre en raison notamment des va-

cances d'été et de la nécessité de laisser le temps aux partis de faire campagne.

Il s'agira des deuxièmes élections générales en deux ans dans le pays, régi par un multipartisme complexe qui produit souvent des coalitions instables.

Le dernier scrutin d'avril 2021 avait été suivi par 271 jours de négociations, une durée record, et avait débouché sur l'arrivée au pouvoir en janvier 2022 de l'actuelle coalition gouvernementale, la quatrième dirigée par Mark Rutte depuis 2010. Tous les regards sont braqués sur le jeune Mouvement des agriculteurs-citoyens (BBB), qui s'est appuyé sur le mouvement de protestation mené par des agriculteurs contre le projet de réduire la taille des cheptels afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Ce parti, surgi de nulle part il y a quatre ans, a décroché la plupart des sièges

lors d'élections sénatoriales cette année et sa dirigeante Caroline van der Plas a déclaré vendredi être prête à "ressortir les banderoles". L'extrême droite du politicien islamophobe Geert Wilders et de son Parti de la liberté (PVV) a longtemps été une force politique de poids dans le pays mais ses scores sont en recul depuis 2021.

Selon les médias, les grands perdants des prochaines élections pourraient être le CDA du ministre des Affaires étrangères Wopke Hoekstra et le D66 de son homologue des Finances, Sigrid Kaag.

Les capacités de survie politique de Mark Rutte lui ont valu le surnom de "Mark Teflon", les scandales glissant sur lui comme sur une poêle anti-adhésive.

Il pourrait toutefois cette fois buter sur un "problème" résumé ainsi par le média hollandais RTL: "Qui a encore envie de gouverner avec Rutte?"

Yellen optimiste sur les relations avec la Chine après son voyage à Pékin

Les relations entre les Etats-Unis et la Chine ont désormais "des bases plus solides", a affirmé dimanche la secrétaire américaine au Trésor Janet Yellen, optimiste après un voyage de quatre jours à Pékin visant à apaiser les tensions entre les deux premières puissances mondiales.

Arrivée jeudi dans la capitale chinoise, Mme Yellen a été reçue par plusieurs hauts responsables du gouvernement, dont le Premier ministre Li Qiang, et n'a cessé de plaider pour plus d'échanges et de collaborations malgré les différends.

"D'une manière générale, je pense que mes réunions bilatérales - qui ont duré au total une dizaine d'heures sur deux jours - ont constitué un pas en avant dans nos efforts pour asseoir les relations entre les Etats-Unis et la Chine sur des bases plus solides", a-t-elle déclaré dimanche, lors d'une conférence de presse à l'ambassade américaine.

Cette visite, la première de Mme Yellen depuis sa prise de fonction en 2021, survient quelques semaines après celle du secrétaire d'Etat Antony Blinken et marque la volonté de l'administration Biden de stabiliser des relations bilatérales tendues.

"Les deux nations ont l'obligation de gérer cette relation de manière responsable: trouver un moyen de vivre ensemble et de partager la prospérité mondiale", a estimé la secrétaire au Trésor,

soulignant l'importance "vitale" des contacts à haut niveau.

"Nous pensons que le monde est suffisamment grand pour que nos deux pays puissent prospérer".

Si aucune avancée majeure n'a été communiquée, l'agence officielle Chine Nouvelle a souligné que la rencontre samedi entre Mme Yellen et le vice-Premier ministre He Lifeng avait permis de s'accorder sur "le renforcement de la communication et de la coopération pour faire face aux défis mondiaux".

La secrétaire américaine au Trésor a, certes, reconnu qu'il existe des "désaccords importants" entre les deux pays, mais elle a assuré que les discussions à Pékin ont été "directes, substantielles et productives".

Le principal point de friction concerne les semi-conducteurs, avec l'imposition ces derniers mois de restrictions pour couper l'approvisionnement des entreprises chinoises en technologies américaines, notamment des puces. La Chine, qui cherche à devenir autonome dans ce domaine, estime que ces mesures visent à entraver son développement et maintenir la suprématie américaine.

Les Etats-Unis vont continuer de mener "des actions ciblées" pour préserver leur sécurité nationale, a prévenu Mme Yellen. Mais "il est important de noter que ces actions sont motivées par de simples



considérations de sécurité nationale. Nous ne les utilisons pas pour obtenir un avantage économique". Alors que les Etats-Unis envisagent de nouvelles mesures qui pourraient réguler plus strictement les investissements américains vers la Chine, la secrétaire au Trésor a assuré que celles-ci seraient appliquées "de manière transparente".

"J'ai souligné (auprès des responsables chinois, ndlr) qu'il s'agirait de mesures très ciblées et dirigées clairement sur quelques secteurs pour lesquels nous avons des inquiétudes en

matière de sécurité nationale", a-t-elle déclaré. "Je veux dissiper leurs craintes que nous fassions quelque chose qui aurait des répercussions à grande échelle sur l'économie chinoise. Ce n'est pas le cas, ce n'est pas l'intention".

Elle a aussi exprimé les "inquiétudes sérieuses" de Washington concernant des "pratiques commerciales déloyales" de Pékin et "la récente recrudescence des actions coercitives à l'encontre des entreprises américaines", en référence aux perquisitions et enquêtes visant ces derniers mois des sociétés d'au-

dit en Chine.

"Les deux parties n'ont pas eu ce niveau de communication et de consultation depuis plusieurs années", salue Yun Sun, directrice du programme sur la Chine au Stimson Center.

Mais si Mme Yellen affiche d'ores et déjà son optimisme, "l'annonce de toute avancée concrète et tout résultat majeur sera probablement réservée aux deux principaux dirigeants".

Le mois dernier, Joe Biden s'était dit confiant quant à une prochaine rencontre avec son homologue chinois Xi Jinping.

Le débat sur le racisme aux Etats-Unis atterrit à Avignon

C'est un débat historique sur le racisme aux Etats-Unis, visionné des millions de fois sur internet: "Baldwin contre Buckley", tenu en 1965 et réinterprété au Festival d'Avignon par une compagnie américaine, reste brûlant d'actualité. Le face-à-face entre ces deux intellectuels, l'écrivain afro-américain James Baldwin et William F. Buckley, Jr., figure du conservatisme américain, a eu lieu à l'amicale de l'Université de Cambridge, devant un parterre d'étudiants britanniques.

Près de 60 ans plus tard, une compagnie de théâtre expérimental basée à New York, Elevator Repair Service, ressuscite, presque mot pour mot pendant une heure, ce débat qui avait pour titre: "Le rêve américain n'existe-t-il qu'aux dépens du Noir américain?". "Lorsque j'ai regardé le débat, j'étais choqué de découvrir à quel point les questions soulevées étaient d'actualité aujourd'hui autant qu'elles ne l'étaient hier", affirme à l'AFP l'acteur Greig Sargeant, qui incarne Baldwin et qui est à l'origine de cette performance.

Au gymnase du lycée Frédéric Mistral, deux pupitres se font face, entourés du public. Les lumières sont projetées autant sur les spectateurs que sur les interprètes.

Baldwin, dont le discours avait été ovationné debout par des étudiants, dissèque avec une éloquence saisissante "le racisme structurel" aux Etats-Unis.

"C'est un grand choc de découvrir que le pays qui est votre lieu de naissance, et à qui vous devez votre vie et votre identité, n'a pas fait en sorte qu'il y ait une place pour vous dans son système", y affirme l'écrivain mort en 1987.

L'intellectuel, qui avait dans l'un de ses écrits raconté avoir été battu par la police alors qu'il n'était âgé que de 10 ans, a connu un regain d'intérêt après la mort de George Floyd en mai 2020 à Minneapolis lors de son interpellation.

Le policier blanc Derek Chauvin l'avait asphyxié en restant agenouillé sur son cou pendant plus de neuf minutes. Son agonie, filmée par une passante et mise en ligne, avait suscité d'immenses manifestations

aux Etats-Unis et dans le monde.

Pour Greig Sargeant, le racisme reste "endémique" aux Etats-Unis. "Nous avons des problèmes avec le système de santé, avec le vote. Des hommes noirs se font tuer juste parce qu'ils sont noirs et le suprémacisme blanc montre sa face hideuse", dit-il.

En face, Buckley, tout aussi éloquent, tente de déconstruire le discours de Baldwin, estimant que ses "accusations contre notre civilisation sont injustifiées".

"Il n'y a pas de remède miracle au problème racial en Amérique", juge-t-il. "L'Amérique ne doit en aucune circonstance s'entendre dire que la seule alternative est de renverser cette civilisation, qui n'est autre à nos yeux que la foi de nos pères, la foi de vos pères", martèle l'intellectuel.

"C'est un défi d'écouter le point de vue de Buckley. Ça résonne tellement avec les débats d'aujourd'hui", commente auprès de l'AFP John Collins, cofondateur de la compagnie qui se produit pour la première

fois à Avignon. "La raison pour laquelle ce débat est intemporel est qu'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur l'Histoire", ajoute-t-il. Il considère que, malgré les différences historiques, le face-à-face peut avoir une résonance en France, traversée également par son propre débat sur le racisme et récemment secouée par des émeutes à la suite de la mort du jeune Nahel.

La compagnie Elevator Repair Service est connue notamment pour avoir déroulé pendant huit heures l'intégralité "Gatsby le Magnifique" dans une sorte de lecture théâtrale.

Pourquoi a-t-elle voulu recréer sur scène le débat "Baldwin contre Buckley", enregistré par la BBC et disponible sur internet?

"Si vous regardez le débat sur YouTube, vous êtes un peu déconnecté. Au théâtre, on s'adresse directement au public comme s'il s'agissait d'étudiants de Cambridge, il y a une immédiateté", explique M. Collins. Et, surtout, "il est important de continuer la conversation", assure-t-il.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT

CS/DC/DAFESM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 03/08/2023 sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune de Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

N° D'AVIS	O B J E T	CAUTION PROVISoire	HEURE D'OUVERTURE DES PLS
10/CS/2023	ACHAT DE FOURNITURE ELECTRIQUE POUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC -COMMUNE DE SETTAT- -PROVINCE DE SETTAT-	23.000dh (vingt trois Mille dirhams)	11h30mn

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service des Marchés (Commune de Settat place Md V), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchéspublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations est fixée par le maître d'ouvrage à la somme de : 797.808,00 dh (Sept Cent quatre vingt dix sept Mille huit cent huit dh) (TTC).

Le Contenu, la présentation et le dépôt des dossiers d'appel d'offres des concurrents doivent répondre aux conditions et formes prévues par les articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Commune de Settat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.

N.B (cet appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise aux coopératives aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur)

N° 5075/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT

CS/DC/DAFESM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 03/08/2023 sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune de Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

N° D'AVIS	O B J E T	CAUTION PROVISoire	HEURE D'OUVERTURE DES PLS
13/CS/2023	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE SPORT DE LA COMMUNE DE SETTAT - PROVINCE DE SETTAT	38.000,00 dh (Trente huit mille dh)	10h30mn

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service des Marchés (Commune de Settat place Md V), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchéspublics.gov.ma.

Le prix d'évaluation des travaux est fixé par le maître d'ouvrage à la somme de :

1 290 788,40dh TTC (Un million deux cent quatre vingt dix mille sept cent quatre vingt huit dh 40 ct) (TTC).

Le Contenu, la présentation et le dépôt des dossiers d'appel d'offres des concurrents doivent répondre aux conditions et formes prévues par les articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Commune de Settat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
A	4	A2
O	3	O2

N° 5076/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 31/2023

Le 03/08/2023 à 11 h , il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Réalisation des essais de contrôles de qualité des Travaux de construction d'un ouvrage d'art et les deux calées du 2ème OA y compris les accès sur Oued Néfikh au PK 331+200 de la RN1 dans la province de Benslimane

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETLE de BENSILMANE, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (17 000,00) Dix sept mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (1 202 112,00) Un million, deux cent deux mille cent douze dirhams TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le DPETL de Benslimane .
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :

-Les Laboratoires non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

-Pour les laboratoires installés au Maroc

Le certificat de qualification et de classification conformément aux dispositions de du décret n°2-01-437 du 1^{er} Rajeb 1422 (19 septembre 2001) instituant, pour la passation des marchés pour le compte de l'Etat, un système de qualification et de classification des laboratoires de bâtiments et travaux publics tel qu'il a été modifié , est :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité (CQ)	CQ4- CQ8	2

N° 5078/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 30/2023

Le 03/08/2023 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour objet :

Travaux de construction d'un ouvrage d'art et les deux calées du 2ème OA y compris les accès sur Oued Néfikh au PK 331+200 de la RN1 dans la province de Benslimane.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés Publics et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (430 000,00) Quatre cent trente mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (32 153 556,00) Trente-deux millions Cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante-six dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement :

* Déposer leurs offres par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
- Pour les entreprises installées au Maroc et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Équipement et de l'Éau n°2399-22 du 07/06/2022 publié au B.O en date du 06/04/2023.

Il est exigé la production de la copie légalisée du certificat de qualification et classification des entreprises : le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont:

Secteur	Qualification demandée	Classe demandée
D	D4	1

N° 5077/PA



ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION RÉGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

AVIS APPEL D'OFFRE OUVERT
N° 15/AOO/DRPJ/ANP/2023

AVIS RECTIFICATIF

Il est à porter à la connaissance des soumissionnaires ayant et désirant retirer le dossier de l'appel d'offres N° : 15/AOO/DRPJ/ANP/2023 relatif à :

**FOURNITURE DES IMPRIMES POUR LE COMPTE DES PORTS DE LA
DIRECTION RÉGIONALE DES PORT D'EL JADIDA**

Qu'une rectification est faite par rapport à l'avis initial comme suit :

* Le montant de l'estimation MAXIMUM TTC est de : **86 808,00 DHs** (Quatre Vingt Six Mille Huit Cent Huit Dirhams et Zéro Centimes).

* Le montant de l'estimation MINIMUM TTC est de : **43 404,00 DHs** (Quarante Trois Mille Quatre Cent Quatre Dirhams et Zéro Centimes).

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Ouahda -El Jadida - Tél. 05 25 38 91 50 – 06 20 69 51 82 – 06 20 69 53 11 – Fax : 05 25 34 54 31.

N° 5079/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
مصلحة إقليم الدريجة
دائرة التفتيش على العمالة
مجلس أولاد زورق
جماعة أولاد أصيبح

إعلان
عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية
برسم سنة: 2023

يعلم رئيس جماعة أولاد أصيبح أنه تقرر إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة: 2023، لولوج منصب: مساعد إداري من الدرجة الأولى ومساعد تقني من الدرجة الأولى، يوم 02 شتنبر 2023 بمقر جماعة أولاد أصيبح، مقترح في وجه مساعد إداري من الدرجة الثانية ومساعد تقني من الدرجة الثانية التابعين لجماعة أولاد أصيبح والمتوفرين على ست سنوات من العمل التقني بهذه الصفة إلى غاية 31 جتنبر 2023.

لغى الراغبين في المشاركة أن يعطوا طلباتهم إلى مكتب الموارد البشرية بجماعة أولاد أصيبح في أجل قصده 25 غشت 2023 وهو أجل لثبوت الترشحات.

حدد عدد المناصب المقارن بالشكل التالي:

عدد المناصب	الدرجة
مناصب واحد (1)	مساعد إداري من الدرجة الأولى
مناصب واحد (1)	مساعد تقني من الدرجة الأولى

N° 5080/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GÉNÉRAL
D.R.F.H

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 61/2023/BG/PAZ

Le 03 Août 2023 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : **Travaux de construction d'un bâtiment administratif au siège de la Province d'Azilal.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division des Ressources financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le prix d'acquisition des plans : **Quinze dirhams (15,00 DH)**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quarante mille dirhams, 00 Cts (40.000,00 DH).**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux millions quarante quatre mille sept cent soixante dix dirhams, 00 Cts (2.044.770,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics et aux dispositions de l'article n°41 de l'arrêté n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14/12/2021).

Les concurrents doivent :

⇒ Les envoyés par voie électronique dans le portail du marché public ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent présenter la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification, il est exigé pour le présent appel ce qui suit :

Secteur	Qualification	Classe minimale
A	A.2	4

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 5082/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GÉNÉRAL
D.R.F.H

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 67/2023/INDH/PAZ

Le 08 Août 2023 à 12 heures : il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : **Aménagement piste menant au douar Tighmet et construction pont sur Oued Ghaef à la C.I Tini, Province d'Azilal.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division des Ressources financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Soixante-dix-sept mille dirhams, 00 Cts (77.000,00 DH).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Trois millions huit cent quarante-deux mille six cent soixante-quatre dirhams, 00 Cts (3.842.644,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics et aux dispositions de l'article n°41 de l'arrêté n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14/12/2021).

Les concurrents :

⇒Doivent envoyer leurs dossiers par voie électronique dans le portail du marché public ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent présenter la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification, il est exigé pour le présent appel ce qui suit :

Secteur	Qualification	Classe minimale
B	B.1	5
D	D.1	3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 5081/PA

CONSTITUTION

I/- Aux termes d'un acte SSP du 23/05/2023 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Dénomination : SANLANI SARL.

Objet : MARCHAND D'UNE DROGUERIE. NEGOCIANT.

MARCHAND OU INTERMÉDIAIRE EFFECTUANT IMPORTATION ET EXPORTATION.

Siège Social : 26 AV MERS SULTAN APPT 3 ETG 1, CASABLANCA.

Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).

Apport :

L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir :

Mr. JAMAL EDDINE

ANIBA : 40.000,00 DHS

Mme: SOUAD EL FADLI : 10.000,00 DHS

Mr. RIDA ANIBA : 25.000,00 DHS

Mr. SALAH EDDINE

ANIBA : 25.000,00 DHS

Durée : 99 ans.

Gérance : Mr JAMAL EDDINE ANIBA, gérant pour une durée illimitée.

II-Le dépôt légal a été effectué au centre régional d'investissement et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 589321.

N° 5090/PA

MARKING PROD

SARLAU

CONSTITUTION

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 20/06/2023 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivants :

Objet : LA COMMERCIALISATION ET LA RÉPARATION DES MATÉRIELS DE MARQUAGE CODAGE ET GRAVAGE INDUSTRIEL.

-Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et ce, tant par l'intervention directe, que par la création ou la prise de participation dans d'autres sociétés, existantes ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe.

Dénomination : MARKING PROD SARLAU

Siège : Résidence Prima Office N°105 Appt 16 Etage 3 Angle Mostafa Maani Et 11 Janvier -Casablanca -Durée : 99 ans.-Capital : 100.000,00 DHS

souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100,00 DHS répartie comme suite : -Madame ASLIMANI LAMYA : 1000 Parts. -Gérance : La société est Gérée Et Administrée par : Madame ASLIMANI LAMYA, pour une durée illimitée. -Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.

II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca. Inscription : la société est inscrite au registre de commerce à Casablanca sous le n° 589525 en date du 28/06/2023

inscrite au registre de commerce à Casablanca sous le n° 590095 en date du 06/07/2023

Pour extrait et mention gérance

N° 5091/PA

GRAND ELECTRONIK MORROCO- SARLAU

CONSTITUTION

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 12/06/2023 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société

à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivants :

Objet : la société a pour objet directement-Cosmétique (marchand de produit)

-Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et ce, tant par l'intervention directe, que par la création ou la prise de participation dans d'autres sociétés, existantes ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe.

Dénomination : GRAND ELECTRONIK MORROCO- SARLAU

Siège : Résidence Prima Office N°105 Appt 16 Etage 3 Angle Mostafa Maani Et 11 Janvier -Casablanca -Durée : 99 ans.-Capital : 100.000,00 DHS

souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100,00 DHS répartie comme suite : -Monsieur ALHASAN IBRAHIM: 1000 Parts. -Gérance : La société est Gérée Et Administrée par : Monsieur ALHASAN IBRAHIM, pour une durée illimitée. -Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.

II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca.

Inscription : la société est inscrite au registre de commerce à Casablanca sous le n° 589525 en date du 28/06/2023

Pour extrait et mention gérance

N° 5092/PA

NETSWIFT DISTRIBUTION SARLAU

CONSTITUTION

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 19/06/2023 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société

à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivants :

Objet : L'achat et la vente de tous produits, matières, marchandises ou matériels de quelque nature que ce soit.

-Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et ce, tant par l'intervention directe, que par la création ou la prise de participation dans d'autres sociétés, existantes ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe.

Dénomination : NETSWIFT DISTRIBUTION SARLAU

Siège : Résidence Prima Office N°105 Appt 16 Etage 3 Angle Mostafa Maani Et 11 Janvier -Casablanca -Durée : 99 ans.-Capital : 100.000,00 DHS

souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100,00 DHS répartie comme suite : -Monsieur ALHASAN IBRAHIM: 1000 Parts. -Gérance : La société est Gérée Et Administrée par : Monsieur ALHASAN IBRAHIM, pour une durée illimitée. -Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.

II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca.

Inscription : la société est inscrite au registre de commerce à Casablanca sous le n° 589525 en date du 28/06/2023

Pour extrait et mention gérance

N° 5093/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL DRFH

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTES N° 62/2023 /INDH/PAZ

Le 03 Août 2023 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de monsieur le secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour: Achat Des Equipements au profit de Dar Taliba à la CT Ait Abass - Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Sept Mille dirhams, 00 Cts (7.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent Quatre Vingt-trois mille cent cinquante dirhams 40 centimes (383.150,40 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

N°105 Appt 16 Etage 3 Angle Mostafa Maani Et 11 Janvier Casablanca -Durée : 99 ans.-Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100,00 DHS répartie comme suite : -Mr. HATTAB ABDEL GHAFOUR: 1000 Parts. -Gérance : La société est Gérée Et Administrée par : - Mr. HATTAB ABDEL GHAFOUR. Pour une durée illimitée. -Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.

II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca. RC N° 590093 en date du 06/07/2023

Pour extrait et mention gérance

N° 5094/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL DRFH

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTES N° 63/2023 /INDH/PAZ

Le 03 Août 2023 à 12 heures, il sera procédé dans le bureau de monsieur le secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour: Achat Des Equipements au profit de Dar Taliba à la CT Ait Oumdis - Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Dix Mille dirhams, 00 Cts (10.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent Vingt-trois mille deux cent dirhams (523.200,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les échantillons les catalogues et les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division des Ressources et Financières au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 02 Août 2023 à 16 Heures 30 min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : ce marché est réservé à la petite et moyenne entreprise

N° 5095/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL DRFH

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTES N° 64/2023 /INDH/PAZ

Le 03 Août 2023 à 13 heures, il sera procédé dans le bureau de monsieur le secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour: Achat Des Equipements au profit de Dar Taliba à la CT Tabant - Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Dix Mille dirhams, 00 Cts (10.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent Vingt-trois mille deux cent dirhams (523.200,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les échantillons les catalogues et les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division des Ressources et Financières au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 02 Août 2023 à 16 Heures 30 min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : ce marché est réservé à la petite et moyenne entreprise

N° 5096/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL DRFH

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTES N° 65/2023 /INDH/PAZ

Le 08 Août 2023 à 10 heures, il sera procédé dans le bureau de monsieur le secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour: Achat Des Equipements au profit de Dar Taliba à la CT Tabant - Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Dix Mille dirhams, 00 Cts (10.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent Vingt-trois mille deux cent dirhams (523.200,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les échantillons les catalogues et les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division des Ressources et Financières au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 07 Août 2023 à 16 heures 30 min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : ce marché est réservé à la petite et moyenne entreprise

N° 5097/PA

Ressources et Financières au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 02 Août 2023 à 16 Heures 30 min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : ce marché est réservé à la petite et moyenne entreprise

N° 5098/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL DRFH

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTES N° 66/2023 /INDH/PAZ

Le 08 Août 2023 à 10 heures, il sera procédé dans le bureau de monsieur le secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour: Achat Des Equipements au profit de Dar Taliba à la CT Tabant - Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Dix Mille dirhams, 00 Cts (10.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent Vingt-trois mille deux cent dirhams (523.200,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les échantillons les catalogues et les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division des Ressources et Financières au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 07 Août 2023 à 16 heures 30 min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : ce marché est réservé à la petite et moyenne entreprise

N° 5099/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL DRFH

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTES N° 67/2023 /INDH/PAZ

Le 08 Août 2023 à 10 heures, il sera procédé dans le bureau de monsieur le secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour: Achat Des Equipements au profit de Dar Taliba à la CT Tabant - Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Dix Mille dirhams, 00 Cts (10.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent Vingt-trois mille deux cent dirhams (523.200,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les échantillons les catalogues et les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division des Ressources et Financières au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 07 Août 2023 à 16 heures 30 min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : ce marché est réservé à la petite et moyenne entreprise

N° 5100/PA

par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : ce marché est réservé à la petite et moyenne entreprise

N° 5096/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL DRFH

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTES N° 65/2023 /INDH/PAZ

Le 08 Août 2023 à 10 heures, il sera procédé dans le bureau de monsieur le secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour: Achat Des Equipements au profit de Dar Taliba à la CT Tabant - Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Dix Mille dirhams, 00 Cts (10.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent Vingt-trois mille deux cent dirhams (523.200,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les échantillons les catalogues et les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division des Ressources et Financières au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 07 Août 2023 à 16 heures 30 min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : ce marché est réservé à la petite et moyenne entreprise

N° 5097/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL DRFH

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTES N° 66/2023 /INDH/PAZ

Le 08 Août 2023 à 10 heures, il sera procédé dans le bureau de monsieur le secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour: Achat Des Equipements au profit de Dar Taliba à la CT Tabant - Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Dix Mille dirhams, 00 Cts (10.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent Vingt-trois mille deux cent dirhams (523.200,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les échantillons les catalogues et les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division des Ressources et Financières au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 07 Août 2023 à 16 heures 30 min.

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

L'information par les professionnels:
rempart contre l'infoc

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriem Kämlich

Les femmes de plus en plus exposées au cancer

En une trentaine d'années, le nombre de nouveaux cas de cancers a presque doublé en France métropolitaine, une progression plus marquée chez les femmes à cause notamment d'une hausse du tabagisme.

Pour 2023, le nombre de nouveaux cancers est estimé à 433.136 cas, indique ce travail de Santé publique France, de l'Institut national du cancer (Inca), du réseau des registres des cancers Francim et du service de biostatistique-bioinformatique des Hospices Civils de Lyon (HCL).

"Entre 1990 et 2023, le nombre de nouveaux cas de cancers a doublé, avec une augmentation de 98% des cancers chez l'homme et de 104% chez la femme, toutes localisations confondues", selon cette étude parue dans le bulletin épidémiologique hebdomadaire de SpF.

L'âge médian au diagnostic est de 70 ans chez l'homme et 68 ans chez la femme, précise ce travail portant sur les 19 cancers les plus fréquents et sur les seules tumeurs invasives.

La hausse de l'incidence des cancers est liée dans une large mesure à l'évolution démographique de la France (accroissement et vieillissement de la population), mais aussi à une hausse du risque lié aux comportements et modes

de vie, notent les chercheurs.

Chez les femmes, les modifications démographiques n'expliquent que la moitié de l'augmentation des nouveaux cancers, beaucoup moins que chez les hommes.

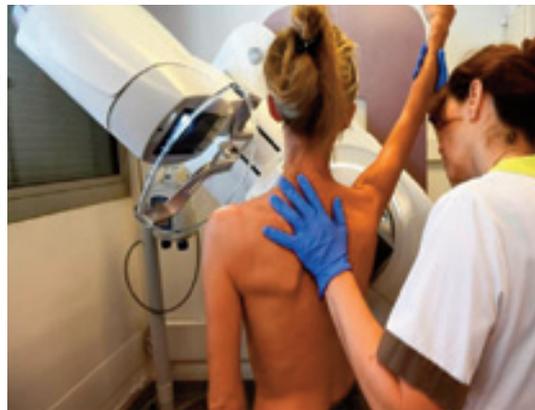
Les estimations de l'étude, à partir des registres de cancers, reposent en partie sur des projections, pour la période 2019-2023, faute de données consolidées. Elles ne prennent donc pas en compte les effets possibles de la crise du Covid.

En France, les cancers sont la première cause de décès chez les hommes, la deuxième chez les femmes après les maladies cardio-vasculaires.

Les cancers de la prostate, du sein, du poumon puis du côlon-rectum y restent les plus fréquents, comme dans la plupart des pays européens.

Si, chez les hommes, les cancers les plus fréquents ont vu leur incidence baisser ou se stabiliser entre 1990 et 2023, c'est l'inverse chez les femmes.

"Pour les hommes, il y a beaucoup d'évolutions plutôt favorables, sauf pour le mélanome de la peau, les cancers du pancréas et du rein qui continuent à augmenter. Pour les femmes, les évolutions sont défavorables pour davantage de localisations", a résumé le Dr Florence Molinié, présidente de Fran-



cim, lors d'une conférence de presse.

Sur la différence d'incidence entre homme et femme, "le facteur majeur est la consommation de tabac, qui a augmenté à partir de certaines générations de femmes après celles des hommes", a-t-elle pointé.

Ainsi, chez les femmes, l'incidence des cancers induits en partie par le tabac (lèvre-bouche-pharynx, oesophage ou poumon) "augmente considérablement", alors qu'elle baisse chez les hommes, pointe l'étude.

"Il y a un gros signal d'attention sur

la mortalité par cancer du poumon chez la femme, qui, dans les deux-trois ans à venir, va dépasser la mortalité par cancer du sein", a souligné le Pr Norbert Ifrah, président de l'Inca, lors d'une conférence de presse.

Au fil des ans, la mortalité liée aux cancers a globalement diminué grâce à des diagnostics plus précoces et à des progrès thérapeutiques.

Mais "près de la moitié des cancers pourraient être évités grâce aux changements de nos comportements et de nos modes de vie", note le préambule du pa-

norama 2023 des cancers diffusé par l'Inca.

Sédentarité, obésité, tabagisme, consommation d'alcool, exposition aux ultraviolets figurent dans ces "causes évitables".

Les experts insistent aussi sur les programmes de dépistages (cancers du sein, colorectal et col de l'utérus), le président de l'Inca regrettant une "adhésion très mesurée" pour celui du cancer colorectal.

"Nous sommes en train de travailler sur un dépistage du cancer du poumon", à calibrer (fréquence, âge, etc) et à "associer à une aide au sevrage", a-t-il aussi déclaré.

La détection d'un cancer à un stade précoce permet de le soigner plus facilement, mais aussi de limiter les séquelles de certains traitements.

Mais le Covid a affaibli aussi ce combat.

L'impact de la crise pandémique sur l'incidence des cancers, avec des retards de diagnostics et prises en charge, n'est pas intégré dans le travail paru mardi, faute de données.

Les seules hospitalisations pour un nouveau cancer auraient été inférieures de 5% en 2020 au nombre attendu hors crise sanitaire, de 1% en 2021, selon une étude publiée parallèlement.

Recettes

Maakouda au thon



Ingrédients

3 grosses pommes de terre
1 petite boîte de thon à l'eau
1 oeuf
1 c-à-s de persil ciselé
Une pincée de cannelle
Sel, poivre au goût
1 ou 2 gousses d'ail
Panure :
Chapelure
1 oeuf

Préparation :

Pour la préparation de la purée de pommes de terre, faire bouillir les

pommes de terre, les égoutter et les réduire en purée.

Ajouter le thon égoutté à la préparation de purée de pommes de terre, l'oeuf, l'ail écrasé, le persil, la cannelle, sel et poivre.

Façonner les galettes et les aplatis légèrement, les plonger dans l'oeuf battu et les enrober de chapelure.

Chauffer l'huile de friture (une huile inutilisée et propre) et plonger les galettes de pomme de terre. laisser dorer et les retourner de l'autre côté.

Déposer sur du sopalin.

Servir chaud avec une bonne soupe.

Le temps paraît s'écouler cinq fois plus lentement dans les premiers temps de l'Univers

Le temps paraît s'écouler cinq fois plus lentement dans les premiers temps de l'Univers, selon une étude scientifique, qui utilise pour la première fois des objets cosmiques extraordinairement brillants, les quasars, pour confirmer ce phénomène étrange.

La théorie de la relativité posée par Albert Einstein prédit qu'à cause de l'expansion de l'Univers, "on devrait observer l'Univers lointain grandir au ralenti", explique à l'AFP Geraint Lewis, astrophysicien à l'Université de Sydney et premier auteur de l'étude parue lundi dans Nature Astronomy.

Des chercheurs avaient utilisé l'observation d'étoiles terminant leur vie en explosion, des supernovæ, pour montrer que le temps paraissait s'écouler deux fois plus lentement quand l'Univers avait la moitié de son âge actuel, qui est de 13,8 milliards d'années.

La nouvelle étude utilise les quasars, qui sont incomparablement plus brillants, pour remonter jusqu'à un milliard d'années après la naissance de l'Univers. Le temps paraît s'écouler cinq fois plus lentement, selon l'étude.

"Tout semble fonctionner au ralenti" pour l'observateur actuel, selon le Pr. Lewis mais "si je pouvais vous transporter par magie il y a dix milliards d'années pour vous déposer près d'un de ces quasars, et que vous regardiez votre chronomètre, tout vous paraîtrait normal", a-t-il expliqué.

"Une seconde serait une seconde", a-t-il ajouté.

Pour mesurer le phénomène, appelé la dilatation cosmologique du temps, le Pr. Lewis et le statisticien de l'Université néo-zélandaise d'Auckland, Brendon Brewer, ont analysé les données de 190 quasars, récoltées sur 20 ans.

Les quasars, des noyaux galactiques abritant un trou noir supermassif en leur centre, sont réputés être les objets les plus brillants et énergétiques du cosmos. Ce qui en fait des "balises très pratiques pour cartographier l'Univers", selon le Pr. Lewis.

La difficulté a été d'en faire des horloges cosmiques aussi faciles à utiliser que les supernovæ. Ces dernières fournissent un signal unique mais fiable dans le temps.

Pour les quasars, les chercheurs sont arrivés à leurs fins

grâce à un grand nombre de données et à de récents progrès dans la compréhension statistique d'événements aléatoires.

En l'occurrence les chercheurs sont arrivés à interpréter les multiples secousses qui interviennent quand le trou noir du quasar absorbe de la matière.

Le Pr. Lewis a comparé la chose à un feu d'artifice, dans lequel les grandes gerbes paraissent exploser de façon aléatoire, mais dont les éléments "brillent puis pâlisent" selon une temporalité définie et régulière.

"Nous avons dépatouillé ce spectacle de feu d'artifice, et montré que les quasars peuvent être utilisés eux aussi comme des balises temporelles des premiers temps de l'Univers", a-t-il dit. Et ainsi démontré qu'"Einstein a raison une fois de plus".

De précédentes tentatives d'utiliser les quasars pour mesurer la théorie de dilatation cosmologique du temps avaient échoué, et débouché sur d'"étranges suggestions". Comme celle que les quasars n'étaient pas des objets aussi lointains qu'observés.



Sport

Le président de la CAF félicite le Maroc pour ses stades et infrastructures de football de "classe mondiale"

Le président de la Confédération africaine de football (CAF), Patrice Motsepe, a félicité le Maroc pour ses stades et infrastructures de football de "classe mondiale", à l'occasion de la tenue, vendredi à Rabat, de la réunion du comité exécutif de la CAF, dans le nouveau siège de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), après une visite des lieux.

"L'excellent siège que nous avons visité aujourd'hui et les stades et infrastructures de football de classe mondiale au Maroc sont de bons exemples du succès et des réalisations qui peuvent être accomplis grâce aux partenariats entre nos gouvernements africains et nos associations nationales de football", a indiqué M. Motsepe.

Lors de sa réunion, le comité exécutif de l'instance du football africain a également procédé à la nomination des nouveaux membres de la Commission des arbitres de la CAF, dont le Marocain Yahya



Hadqa.

"L'intégrité, l'indépendance et la crédibilité des arbitres, des commissaires de match et des opérateurs VAR sont cruciales pour le respect et la croissance du football

africain et nous sommes confiants que les membres de la Commission des arbitres de la CAF nouvellement nommés contribueront à la croissance et à la compétitivité mondiale du football en Afrique", a

insisté M. Motsepe.

Par ailleurs, le comité exécutif a approuvé l'annulation de la deuxième phase préliminaire supplémentaire de la Coupe de la Confédération de la CAF.

Cette décision signifie que les

16 clubs vainqueurs du second tour préliminaire se qualifieront directement pour la phase de groupes de la Ligue des champions de la CAF et de la Coupe de la Confédération de la CAF pour la saison 2023-2024.

La Côte d'Ivoire dévoile la mascotte de la CAN 2024

La mascotte de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), qui aura lieu en Côte d'Ivoire du 13 janvier au 11 février 2024, a été dévoilée vendredi à Abidjan.

La mascotte, un éléphant en peluche souriant et à taille humaine nommé "Akwaba", "incarne des valeurs essentielles comme l'hospitalité, l'amitié et la générosité", a indiqué le président du Comité d'organisation de la CAN (COCAN), François Amichia.

Son créateur et gagnant du concours, Raoul Kouadio N'Goussan, qui s'est inspiré de l'animal emblématique de la Côte d'Ivoire, a empoché la somme de 10 millions de francs CFA, soit un peu plus de 15.000 euros. En langue akan, "Akwaba" signifie "bienvenue".

"La mascotte n'est pas un supporter exclusif des éléphants de Côte d'Ivoire (équipe nationale) mais de l'ensemble des 23 autres nations", a ajouté M. Amichia.



L'Angleterre remporte l'Euro Espoirs contre l'Espagne au bout du suspense

Grâce à sa victoire au terme d'un match étouffant contre l'Espagne (1-0) samedi en Géorgie, l'Angleterre a remporté l'Euro Espoirs, décrochant son troisième succès dans la compétition.

Le héros des "Young Lions", le sur-nom des espoirs anglais, s'appelle James Trafford: le portier formé à Manchester City a repoussé un penalty à la dernière minute du temps additionnel, conservant sa cage inviolée durant les six matches de la compétition.

"J'ai dit à tout le monde ce matin que j'allais arrêter un penalty, et quand il y a eu le penalty, je savais que j'allais l'arrêter", a déclaré le jeune Trafford (20 ans) après la rencontre. "Nous sommes une très bonne équipe, nous croyons que personne ne peut marquer contre nous et nous l'avons montré", a-t-il expliqué, alors que la presse annonce sa probable arrivée chez le promu Burnley pour un transfert estimé à 22 millions d'euros.

La tâche s'annonçait pourtant ardue face à la "Rojita", meilleure attaque du tournoi (13 buts) et qui restait sur un festival offensif contre l'Ukraine en demi-finale (5-1).

Mais les jeunes Anglais ont été les plus dangereux dans un premier acte

marqué par de nombreuses erreurs techniques de part et d'autre, et par un nombre important de fautes.

Emmenés par le joueur de Newcastle Anthony Gordon, remuant sur le plan offensif, ils se sont procurés plusieurs occasions avant de trouver le poteau sur une tête du défenseur de Chelsea Levi Colwill (44e).

Quelques instants plus tard, ils ont profité d'une faute grossière à proximité de la surface de réparation pour ouvrir le score sur un coup-franc du Citizen Cole Palmer, dévié par un de ses coéquipiers se trouvant à proximité du mur des Ibériques (1-0, 45e+4).

Très nerveux, en témoignent les sept cartons jaunes récoltés et les mauvais gestes dont ils se sont rendus coupables, les Espagnols ont été trop brouillons pour espérer revenir. Si un jeu léché avait permis à la "Rojita" de se hisser jusqu'en finale, elle s'est cette fois-ci montrée trop maladroitement pour exister, à l'image du penalty mal tiré par le capitaine Abel Ruiz (90e+9) et repoussé par Trafford. Les Espoirs anglais, qui succèdent à l'Allemagne au palmarès, sont sacrés pour la troisième fois de leur histoire au niveau continental, 39 ans après leur dernier titre.

Mbappé au Cameroun

L'attaquant star du Paris Saint-Germain et de l'équipe de France de football, Kylian Mbappé, a visité samedi au Cameroun une école dont son association finance la rénovation avant de se rendre au village de son père Wilfrid, a rapporté un journaliste de l'AFP sur place.

Vêtu d'un ciré vert pomme avec casquette assortie, et entouré d'un imposant dispositif de sécurité, il s'est frayé difficilement un passage sur une piste boueuse au beau milieu d'une foule en liesse hurlant son nom. Avant de monter dans un immeuble de deux étages pour visiter certaines des 16 classes du complexe scolaire bilingue de Bonendale à Douala, la capitale économique du Cameroun.

Au troisième et dernier jour d'une visite au pays que son père a quitté tout jeune pour la France, la star mondiale du football est venue constater l'avancement des travaux de rénovation

de cette école maternelle et primaire que finance sa fondation Inspired By KM (IBKM).

Lors des deux premiers jours de sa visite, jeudi et vendredi dans la capitale Yaoundé, Mbappé s'était rendu dans une école pour enfants sourds et malentendants que sa fondation finance également puis s'était entretenu avec le Premier ministre Joseph Dion Ngute, notamment de projets d'aide à l'enfance au Cameroun, selon son entourage.

A l'école de Bonendale, on a ovationné l'"enfant du pays" qui a signé de nombreux maillots de foot pour une multitude d'enfants qui se pressaient pour le toucher.

"Quand on a eu cette nouvelle qu'on va nous construire de nouvelles structures, on a dit +waouh !+. Pour nous, c'est quelque chose, nous sommes émus et nous sommes fiers que notre fils ait pensé à nous, à son pays, à son village pour faire quelque chose de bien aux enfants africains", s'émerveillait Frieda Kesse, directrice de l'école maternelle francophone de Bonendale.

Le français et l'anglais sont les deux langues officielles du Cameroun.

De nombreux enfants de Djébalé, le village de son père, sur un îlot dans le delta du fleuve Wouri qui baigne Douala, prennent chaque jour une pirogue pour rallier l'école de Bonendale.

Kylian Mbappé s'est ensuite rendu en bateau à Djébalé, où il a été accueilli par le chef du village et des notables pour des cérémonies traditionnelles. Emmené dans la case sacrée, réservée aux rites et bénédictions, il est ressorti dix minutes plus tard en habits et coiffe traditionnels portés à l'occasion des événements heureux par les Djébalé, membres des ethnies Sawa, du nom des "peuples de l'eau" du littoral camerounais.



Félicitations Royales pour un exploit magistral

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé un message de félicitations aux membres de la sélection nationale de football à l'occasion de leur sacre à la Coupe d'Afrique des nations des moins de 23 ans et leur qualification aux prochains Jeux olympiques "Paris 2024".

Dans ce message, le Souverain affirme avoir suivi "avec une immense joie et fierté" la victoire de la sélection nationale des moins de 23 ans lors de la finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2023) que le Maroc a abritée et leur qualification aux prochains Jeux olympiques "Paris 2024".

SM le Roi saisit l'occasion de ce nouvel exploit continental pour exprimer Ses plus chaleureuses félicitations aux membres de la sélection nationale de football pour ce titre, le premier du genre, et qui confirme, une nouvelle fois, la forte présence des sélections et clubs nationaux de football sur les plans continental et international, saluant les efforts consentis par tous ceux ayant contribué à la réalisation de cet exploit africain, notamment les joueurs, les entraîneurs, le staff technique, médical et administratif, ainsi que le président et les dirigeants de la Fédération Royale marocaine de football.

Le Souverain fait part également, en cette heureuse occasion, de Sa fierté pour la belle prestation des Lionceaux de l'Atlas lors de ce championnat, ainsi que pour leurs grandes qualités techniques et leur fort esprit de patriotisme dont ils ont fait montre et qui leur ont valu l'admiration et l'estime du public passionné qui a suivi les différentes phases de cette manifestation footballistique continentale abritée par le Royaume du Maroc, connu pour son accueil chaleureux, sa grande hospitalité et sa bonne organisation.

SM le Roi a, dans ce message, appelé les membres de la sélection nationale à garder le même esprit de persévérance et de sérieux au cours des prochaines compétitions, implorant le Très-Haut de leur accorder davantage de réussite et de succès et les assurant de Sa Haute sollicitude et bienveillance.



Méritoire

Les Olympiques aux JO en Champions de Tout un Continent

Bel exploit du Onze national U23 qui est parvenu, samedi au complexe sportif Moulay Abdellah de Rabat, à décrocher le titre de la CAN de cette catégorie aux dépens de la sélection égyptienne, tenante du titre, et ce après recours aux prolongations (2-1).

Une consécration amplement méritée pour cette jeune équipe qui a pu ajouter une autre ligne au palmarès du football marocain. Il s'agit là de la troisième Coupe d'Afrique des nations remportée par une sélection nationale, après le trophée de l'équipe A en 1976 et celui des juniors en 1997. Quant aux deux titres de CHAN gagnés par les locaux, ils relèvent beaucoup plus des sacres officiels à l'instar des victoires enregistrées dans des tournois régionaux.

Face à la sélection égyptienne, qui n'a pas encaissé le moindre but depuis le début de la compétition, ce n'était pas gagné d'avance. Les Pharaons ont entamé la partie pied au plancher, ne tardant pas à trouver la faille sur un contre conclu par un joli tir des 35 mètres de l'infortuné Mahmoud Saber. Car celui-ci allait juste après écopper d'un carton rouge suite à un jeu dangereux sur le capitaine de l'EN, Abdessamad Ezzalzouli, sacré d'ailleurs meilleur joueur du match.

Le Onze national a cherché à exploiter sa supériorité numérique en multipliant les assauts dans l'espoir de brûler la politesse à une arrière-garde égyptienne qui a tenu bon jusqu'à la 37ème mn, avant que Bilal El Khannouss sur un centre, ne trouve Yanis Bagraoui qui a remis les pendules à l'heure.

Durant la seconde période, le score est resté inchangé et il a fallu disputer les prolongations pour voir enfin la team marocaine prendre le dessus à la 108ème mn grâce à Oussama Targhaline, entré en cours de jeu.

A l'issue de ce match, ayant mobilisé plus de 5.000 policiers, le sélectionneur national, Issam Charaï, n'a pas manqué de féliciter ses joueurs qui se sont donnés à fond devant un redoutable adversaire, indiquant à ce propos, dans une déclaration relayée par la MAP, qu'« on savait que l'équipe égyptienne était coriace. C'est la championne en titre et elle n'a pas encaissé de but dans cette édition. A dix joueurs, on savait que ça sera difficile pour eux, mais qu'ils sont forts en contre-attaques ».

Concernant le plan de jeu, Issam Charaï a prôné la prudence, affirmant qu'« on avait déjà joué 120 minutes en demi-finale et certains joueurs

avaient des problèmes physiques. Je ne voulais donc pas prendre beaucoup de risques et aligner tous les joueurs forts offensivement. C'était plus intelligent de continuer à construire, en s'infiltrant des flancs, pour chercher les joueurs forts en jeu de tête. Les balles arrêtées étaient également une solution envisageable ».

Bien entendu, le résultat escompté a suivi et c'est ce qui fait dire au coach national que « ça sera le début pour montrer aux joueurs qu'on est capable de réaliser des performances. Nous avons les talents, mais il faut y croire ». En ce qui concerne les JO, Issam Charaï a souligné qu'« on est les champions d'Afrique et nous devons être ambitieux, mais on va aller étape par étape ».

Quant au sélectionneur égyptien, Rogerio Mi-

cale, il a déclaré que « c'était un grand match, nous avons dominé le début de la partie et nous avons marqué un but. On devait ensuite fournir plus d'efforts après l'expulsion d'un de nos joueurs. Avec dix éléments, nous avons quand même créé le danger ».

A noter que le Onze national a réussi un sans-faute lors de cette 4ème CAN U23, dominant la phase de poules avec trois victoires de rang devant la Guinée (2-1), le Ghana (5-1) et le Congo (1-0). Au tour des demi-finales, les partenaires de Saïbari ont eu raison de l'équipe du Mali après recours aux tirs au but (2-2, 4-3 t-a-b).

Après avoir raté la finale de la première édition de la CAN jouée au Maroc en 2011, remportée par le Gabon, la sélection marocaine n'a pas laissé

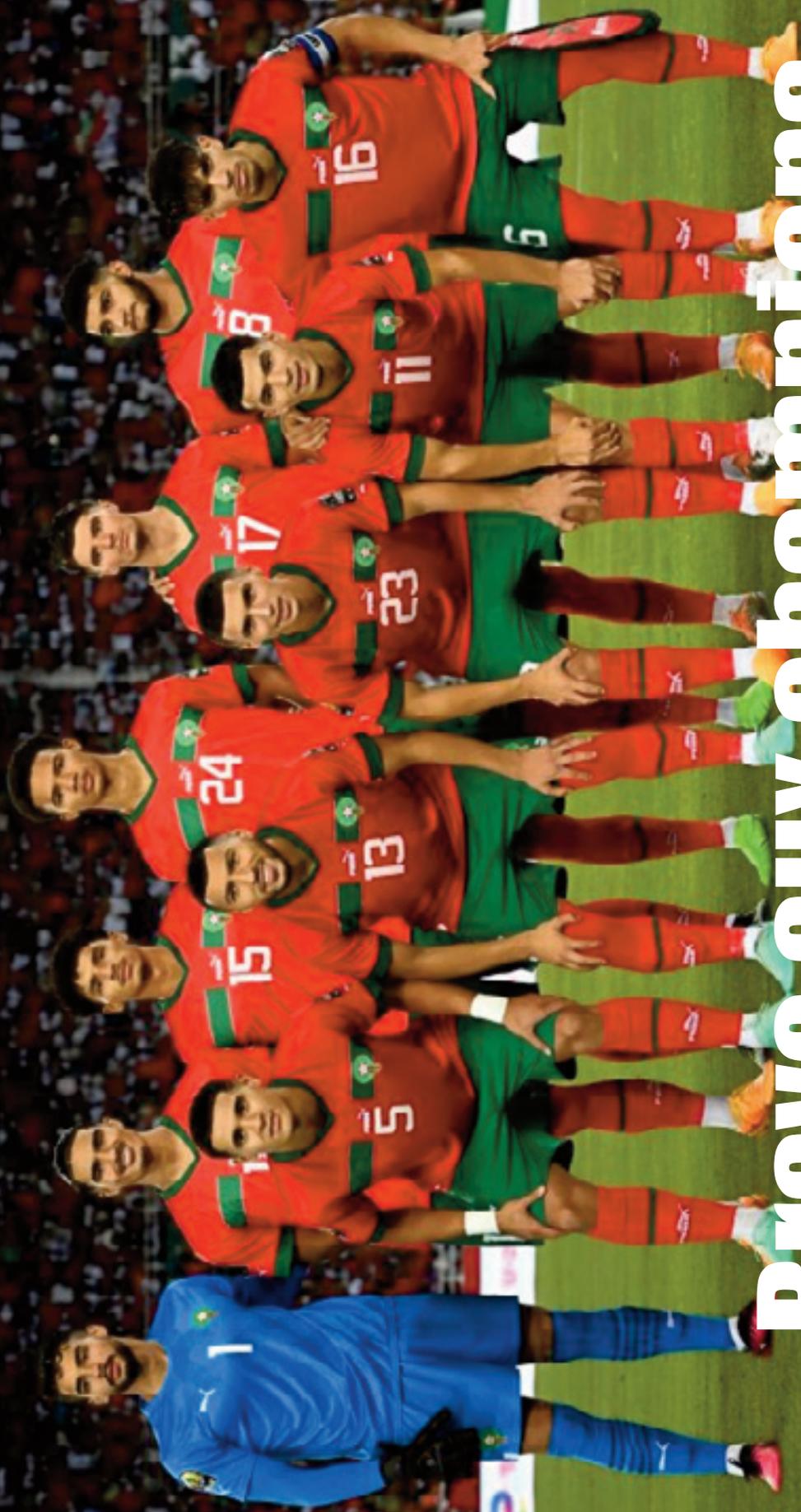
filer l'occasion de se produire à la maison pour gagner ce titre et se qualifier aux Jeux olympiques de Paris 2024. Tout comme le finaliste malheureux, l'Egypte, ainsi que le Mali qui a terminé troisième après avoir battu (0-0, 4-3 t-a-b) la Guinée, qui pour décrocher le sésame olympique, devra disputer un match barrage face à une sélection du continent asiatique. Il convient de rappeler que le football national compte déjà sept participations aux JO. C'était au cours des éditions de 1964 à Tokyo, de 1972 à Munich, 1984 à Los Angeles, 1992 à Barcelone, 2000 à Sydney, 2004 à Athènes et 2012 à Londres. La meilleure performance reste un quart de finale à Munich, pourvu qu'à Paris la prestation soit meilleure.

Mohamed Bouarab



Ph. frmf.ma

Libération



Bravo aux champions

Ph : frmf.ma